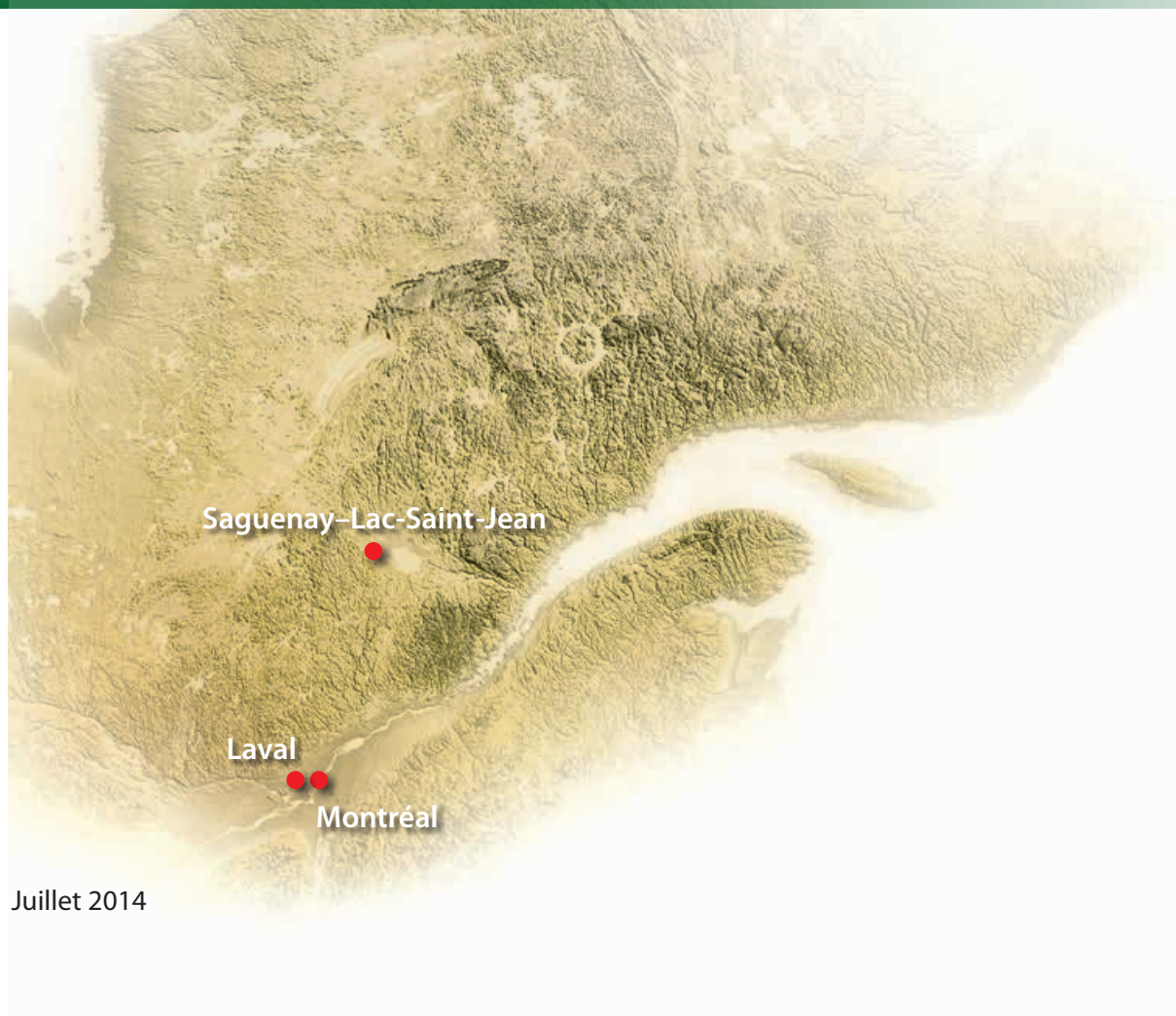


Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île

Complément de l'étude d'impact sur l'environnement

Réponses aux questions et aux commentaires du ministère
du Développement durable, de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques

Deuxième série



Juillet 2014

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île

Complément de l'étude d'impact sur l'environnement

Réponses aux questions et aux commentaires
du ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Deuxième série

Hydro-Québec TransÉnergie
Juillet 2014

Ce document complète l'étude d'impact sur l'environnement et répond aux questions formulées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île. Cette analyse s'inscrit dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le présent document a été réalisé par Hydro-Québec Équipement et services partagés et Hydro-Québec TransÉnergie avec la collaboration de la direction – Communication d'entreprise d'Hydro-Québec.

Avant-propos

Le présent document est un complément de l'étude d'impact sur l'environnement soumise en février 2014 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île.

Il contient les réponses aux questions et commentaires résultant de l'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi que de certains autres ministères et organismes. Afin de faciliter le travail des analystes, nous avons conservé la structure du document *Deuxième série de questions et commentaires pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de Montréal* (dossier 3211-11-105). Nous avons également conservé le libellé des questions et des commentaires qui nous ont été transmis, chacun étant suivi de la réponse, de la correction ou de la précision demandée.

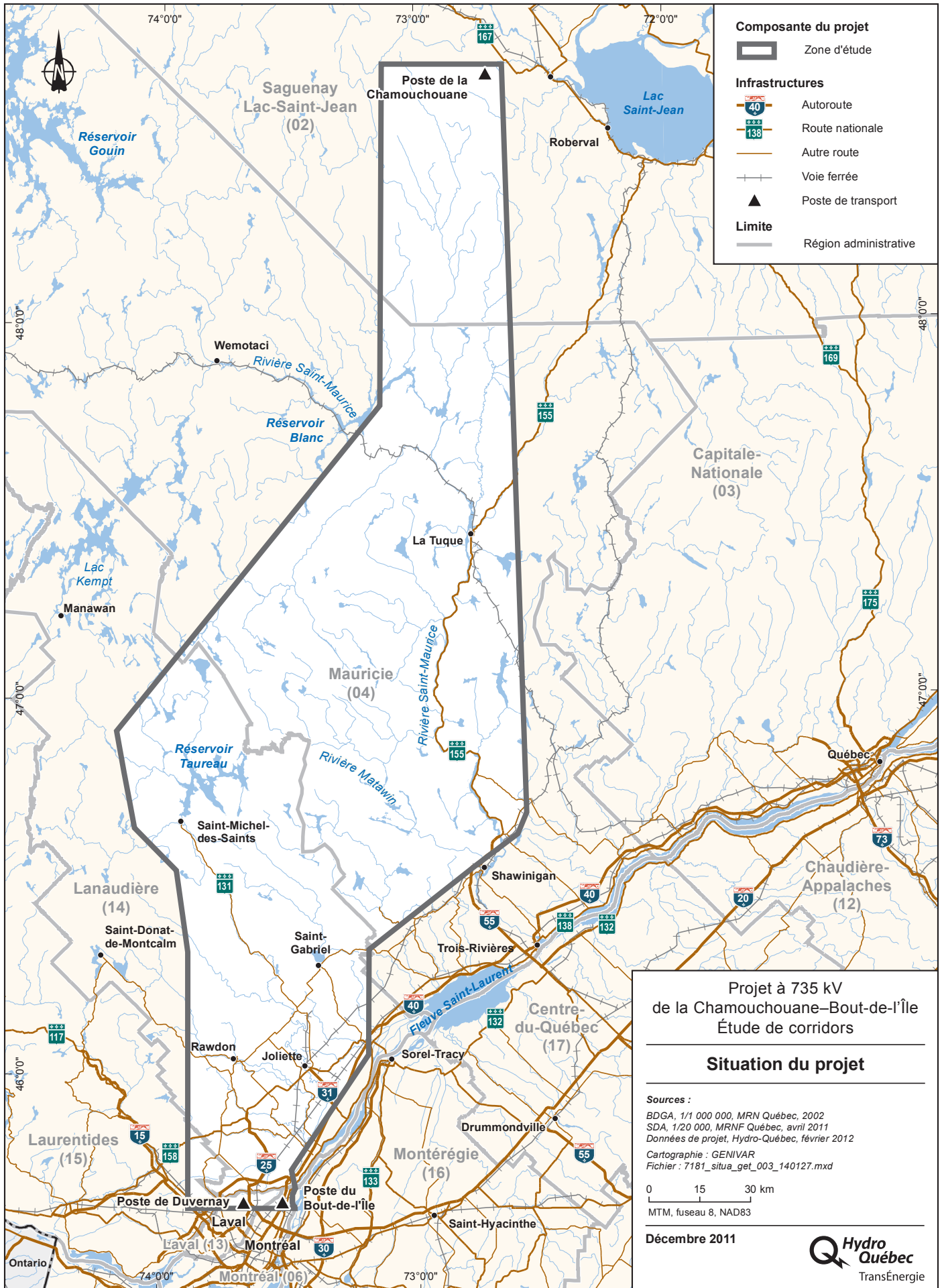


Table des matières

1	Description du projet.....	1
	■ QC-2-1.....	1
	■ QC-2-2.....	1
2	Acériculture, agriculture et exploitation forestière.....	4
	■ QC-2-3.....	4
	■ QC-2-4.....	4
	■ QC-2-5.....	4
3	Aires protégées, sites fauniques d'intérêt et écosystèmes sensibles.....	6
	■ QC-2-6.....	6
4	Archéologie.....	7
	■ QC-2-7.....	7
5	Climat sonore.....	8
	■ QC-2-8.....	8
6	Communauté autochtone.....	10
	■ QC-2-9.....	10
7	Contrôle de la végétation.....	11
	■ QC-2-10.....	11
8	Déboisement.....	12
	■ QC-2-11.....	12
	■ QC-2-12.....	12
	■ QC-2-13.....	13
	■ QC-2-14.....	15
	■ QC-2-15.....	16
	■ QC-2-16.....	17
	■ QC-2-17.....	17
	■ QC-2-18.....	18
	■ QC-2-19.....	18
9	Faune.....	19
	■ QC-2-20.....	19
	■ QC-2-21.....	19
	■ QC-2-22.....	21
	■ QC-2-23.....	21
	■ QC-2-24.....	22
	■ QC-2-25.....	27
	■ QC-2-26.....	27
10	Flore.....	29
	■ QC-2-27.....	29
	■ QC-2-28.....	29
	■ QC-2-29.....	29

■ QC-2-30.....	30
■ QC-2-31.....	67
11 Milieu humide.....	71
■ QC-2-32.....	71
■ QC-2-33.....	71
■ QC-2-34.....	72
12 Paysage	73
■ QC-2-35.....	73
13 Réseau routier	74
■ QC-2-36.....	74
14 Santé.....	75
■ QC-2-37.....	75
15 Sédiments et sols contaminés.....	76
■ QC-2-38.....	76
16 Surveillance et suivi.....	77
■ QC-2-39.....	77
17 Utilisateurs du territoire	78
■ QC-2-40.....	78
■ QC-2-41.....	78
18 Divers.....	79
■ QC-2-42.....	79
■ QC-2-43.....	79

Tableaux

2-8	Nombre de résidences pour lesquelles le bruit de ligne par mauvais temps franchira le seuil de 40 dBA	9
2-13	Perte de superficies à vocation forestière dans les basses-terres du Saint-Laurent	14
2-30	Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés	33
2-31	Expèces exotiques envahissantes présentes dans les milieux humides inventoriés.....	68

Carte

2-2	Tracé étudié et tracé retenu dans le parc-nature de la Pointe-des-Prairies.....	3
-----	---	---

1 Description du projet

■ QC-2-1

En lien avec la **QC-5**, est-ce qu'il vous arrive souvent, dans vos projets de ligne, d'avoir à éliminer des déblais à l'extérieur des aires de travaux ou est-ce que vous pouvez habituellement les réutiliser?

Réponse

L'aménagement de la majorité des fondations de pylônes génère de faibles volumes de déblais et ceux-ci sont réutilisés sur place autour de la base des supports au moment de la remise en état des lieux. Dans le cas de l'implantation des pylônes au sud de Rawdon (tétrapodes, tubulaires et portiques), il est probable que les déblais qui seront retirés seront plus volumineux. Ils devront être caractérisés et éliminés à l'extérieur du site des travaux dans un site autorisé par le MDDELCC, s'il y a lieu. Dans les terres cultivées, conformément à l'entente Hydro-Québec – UPA, la couche de sol arable sera enlevée et conservée séparément pour la remise en état.

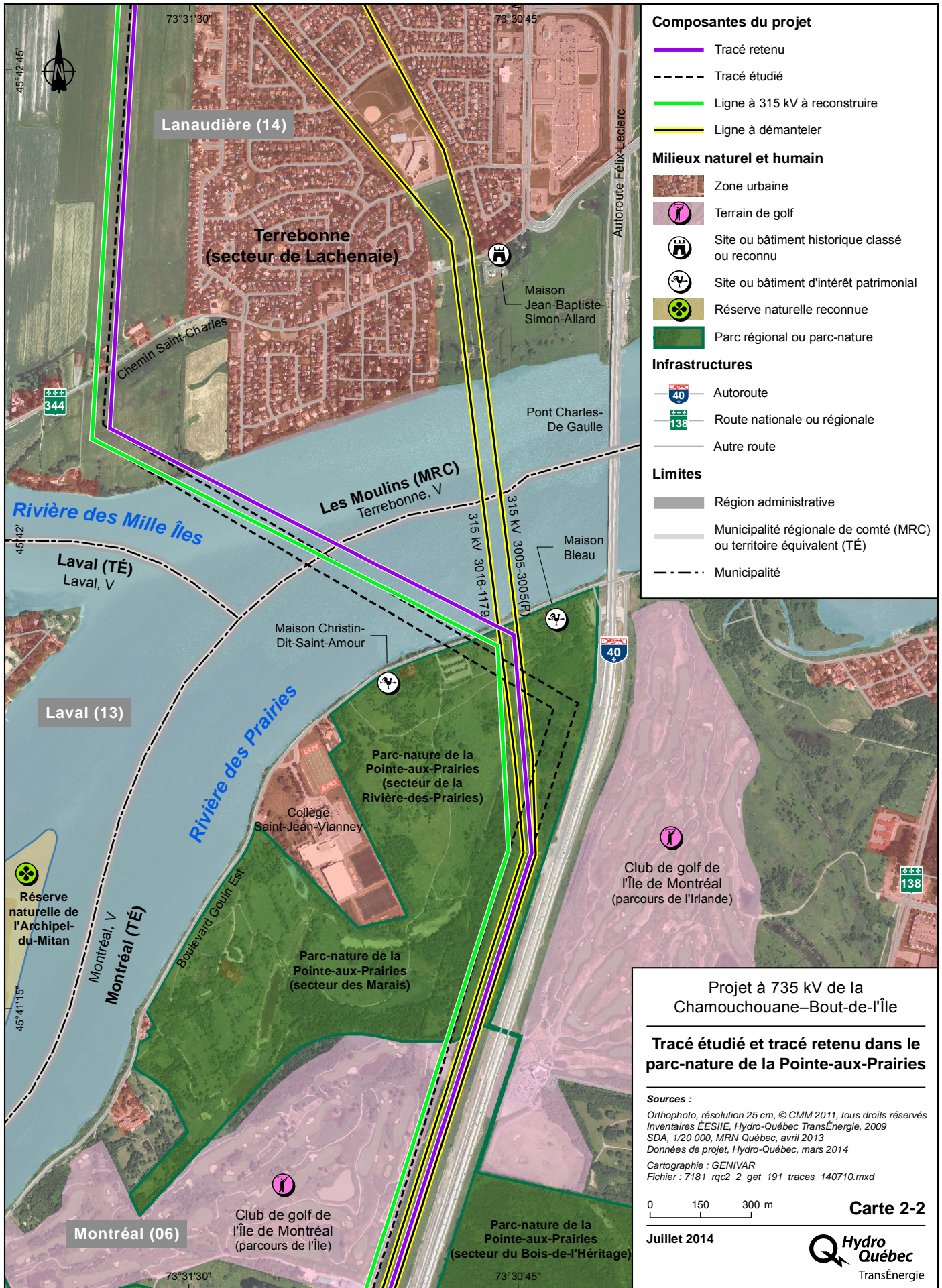
■ QC-2-2

En lien avec la réponse à la **QC-9**, lorsqu'il est question de traversée rive à rive, l'initiateur avance que ce type de traversée entraînerait davantage de déboisement dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Également, lorsqu'il présente la solution retenue, il indique que cette solution permet d'être sans impact sur le couvert forestier présent à l'angle du boulevard Gouin et de l'autoroute 40. En fonction des simulations visuelles présentées à l'annexe A, les zones déboisées et les emprises nécessaires à l'implantation des pylônes et des lignes semblent les mêmes pour l'ensemble des scénarios (avec ou sans pylône dans la rivière des Prairies). L'initiateur devra préciser où seraient situées ces pertes de superficies boisées supplémentaires et de quelle ampleur seraient ces pertes. L'initiateur devra également indiquer si l'emprise, dans le parc-nature, serait différente en fonction des solutions de traversée de la rivière des Prairies.

Réponse

La largeur de l'emprise nécessaire pour la construction des deux lignes du côté de Montréal serait la même quel que soit le scénario étudié de traversée de la rivière. Cette largeur d'emprise est illustrée à la figure 8-2 de l'étude d'impact, Coupe H. À l'heure actuelle, la largeur d'emprise déboisée est de 88 m et un déboisement supplémentaire de l'ordre de 25 m est requis dans le cadre du projet du côté ouest, ce qui portera la largeur d'emprise déboisée à 113 m. La servitude détenue par Hydro-Québec est quant à elle de 140 m de largeur.

La carte 2-2 illustre quant à elle les tracés étudiés et retenus dans le parc-nature de la Pointe-des-Prairies et la superficie boisée qui a été préservée à l'intérieur du parc-nature en adoptant le scénario actuel de traversée de la rivière des Prairies. La simulation visuelle 9-11 du volume 2 de l'étude d'impact, qui illustre le projet retenu, permet également de mieux visualiser, à vol d'oiseau, la superficie boisée de 6,5 ha qui aurait en grande partie disparu et qui a été préservée, à l'angle de l'autoroute 40 et du boulevard Gouin.



2 Acériculture, agriculture et exploitation forestière

■ QC-2-3

Est-ce que des mesures de compensation ont été prévues pour le propriétaire de la forêt d'expérimentation traversée par la ligne (carte B de l'étude d'impact, feuillet 8)?

Réponse

La localisation finale du tracé et la répartition des pylônes permettront dans un premier temps d'évaluer l'impact réel du projet sur la forêt d'expérimentation Créquy en fonction du type de plantation qu'on y pratique et de la hauteur des arbres qu'on y cultive. Hydro-Québec entamera par la suite des discussions avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au sujet d'éventuelles compensations, le cas échéant

■ QC-2-4

En lien avec la réponse à la **QC-29**, les calculs de possibilité du forestier en chef (FEC) sont à jour et officiels depuis le 14 mai 2014. Ils sont disponibles sur le site du FEC. En conséquence, il est nécessaire de mettre à jour l'évaluation de l'impact du projet sur la possibilité forestière à l'aide de ces données. Cette étape pourrait être réalisée pour la phase de l'analyse de l'acceptabilité environnementale.

Réponse

Voir la réponse à la question QC-2-5.

■ QC-2-5

Comme le mentionne l'initiateur, il est vrai que les travaux d'aménagement réalisés sont pris en compte dans le calcul de possibilité forestière effectué par le FEC. Toutefois, selon le MFFP, il faut que ces investissements sylvicoles se rendent à maturité pour en récolter les bénéfices. Les redevances couvriront les travaux parvenus à terme, ce qui n'est pas le cas des superficies ayant fait l'objet de traitements sylvicoles qui n'atteindront pas l'âge de récolte (à l'exemple des traitements non commerciaux et des coupes de jardinage récentes).

L'évaluation sommaire de l'impact du projet sur la possibilité forestière, basée sur la superficie forestière productive, faite par l'initiateur, ne prend pas en compte les investissements sylvicoles réalisés. Par ailleurs, il est certain que l'impact sur la possibilité sera toujours marginal étant donné les superficies forestières productives

perdues par rapport à l'étendue du territoire des unités d'aménagement. Même si l'impact sur la possibilité forestière était augmenté pour tenir compte des investissements sylvicoles, il resterait somme toute relativement faible par rapport à la possibilité totale des unités d'aménagement rencontrées. De plus, l'initiateur ne prévoit aucune compensation pour la perte de possibilité. Le MFFP soutient financièrement les travaux pour augmenter la productivité des territoires dont il a la gestion, pour compenser notamment les pertes de territoires productifs occasionnées par différents projets et contraintes à l'aménagement forestier (aires protégées, parcs régionaux, développement de villégiature, etc.).

Réponse

Les résultats des calculs de possibilités forestières 2013 – 2018, modifiés en 2014 et valides à compter du 1^{er} avril 2015, sont effectivement disponibles sur le site internet du Bureau du forestier en chef du Québec (FEC) mais ne l'étaient pas au moment de la rédaction de l'étude d'impact, réalisée à la fin de 2013... En consultant ces nouvelles données, Hydro-Québec a pu noter que la variation de la possibilité forestière par rapport à la possibilité établie en 2011 est très faible pour les unités d'aménagement forestier (UAF) concernées par le projet. Pour les sept (7) UAF traversés par le tracé, le Bureau du FEC a calculé les possibilités suivantes :

1. Résultats de 2011 : 6 139 000 m³/an (superficie de 4 428 436 ha)
2. Résultats de mai 2014 : 6 385 400 m³/an (superficie de 4 401 960 ha)

La variation entre les résultats des calculs de 2011 et de 2014 est de 4 %.

En utilisant les résultats du calcul de possibilités forestières de 2014, on obtient une perte de possibilité forestière occasionnée par le projet d'environ 3 486 m³/an, soit 0,05 % de la possibilité forestière des UAF traversées par le tracé. La perte de possibilité forestière est donc inférieure à celle présentée dans le rapport d'étude d'impact du projet. L'impact du projet sur la possibilité forestière demeure donc très faible et n'exige aucune mesure de compensation de la part d'Hydro-Québec.

Dans sa question, le MFFP indique que l'évaluation sommaire de l'impact du projet sur la possibilité forestière, basée sur la superficie forestière productive, faite par l'initiateur, ne prend pas en compte les investissements sylvicoles réalisés. Cependant, l'évaluation faite par Hydro-Québec, bien qu'encore préliminaire, s'appuie sur la superficie forestière productive affectée et sur la possibilité forestière calculée par le Bureau du forestier en chef. Ce calcul de possibilité tient compte des investissements sylvicoles réalisés pour augmenter la productivité forestière.

3 Aires protégées, sites fauniques d'intérêt et écosystèmes sensibles

■ QC-2-6

En lien avec la réponse à la **QC-34**, même si l'initiateur ne prévoit aucune traversée du lac Cloutier dans le cadre du projet, il demeure actuellement impossible de savoir si le passage de la ligne électrique au-dessus du lac Cloutier, de même que l'aménagement de chemins temporaires pour déboiser l'emprise et construire les pylônes de part et d'autre du lac, auront des impacts sur les frayères de touladi (qui sont situées en lac) et donc, sur la population de touladi de ce plan d'eau, lequel est identifié comme un site faunique d'intérêt (SFI). Puisque la localisation des frayères dans le lac Cloutier est inconnue, le MFFP recommande la mise en place des mesures d'atténuation des impacts suivantes pour ce SFI :

- conserver, dans l'emprise de la ligne, une bande riveraine de 50 m de largeur en bordure du lac et une bande riveraine de 30 m de largeur le long des cours d'eau permanents du bassin proximal ;
- ne réaliser aucun travail de voirie dans les cours d'eau entre le 15 octobre 2014 et le 30 avril 2015 ou, si cela est impossible, ne pas aménager de traverses de cours d'eau à moins de 500 m du lac.

Autrement, le MFFP est d'avis que l'initiateur devra prévoir une identification des frayères potentielles pour le touladi au lac Cloutier, afin d'éviter que le déboisement nécessaire de l'emprise ne soit réalisé à moins de 60 m des frayères potentielles (rappelons que ces dernières sont situées en lac et non en cours d'eau) et qu'aucune traversée de chemins temporaires ne se fasse sur un cours d'eau se jetant à proximité de ces frayères.

Réponse

Ainsi qu'il est mentionné dans la réponse à la question QC-34, le maintien de la bande riveraine le long des cours d'eau du bassin proximal ainsi que le long du lac Cloutier équivaut à appliquer un mode C de déboisement. L'utilisation de ce mode exige que le dégagement par rapport aux conducteurs soit respecté. Lorsque la répartition finale des pylônes aura été faite, et que l'emplacement des pylônes de traversée du lac Cloutier et le profil des conducteurs seront connus, on évaluera la possibilité de maintenir des modes C sur les berges en fonction des largeurs prescrites par le ministère. Là où le mode C ne sera plus possible, un mode B viendra compléter les bandes de protection demandées par le ministère. La bande riveraine sera alors composée des arbustes compatibles avec la présence du réseau. Dans le cas où les critères du ministère ne pourraient être entièrement respectés, comme par exemple la période des travaux, une caractérisation préalable des frayères potentielle pour le touladi au lac Cloutier serait réalisée de part.

4 Archéologie

■ QC-2-7

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) tient à souligner l'importance de consulter le Receveur des épaves du Canada pour déterminer le potentiel archéologique du secteur de la rivière des Prairies traversé par le projet. En effet, selon le MCC, des zones de potentiel archéologique subaquatique sont situées à proximité du tracé retenu, en aval de l'Île Bourdon (Lépine et Belisle, 1984).

Réponse

Hydro-Québec prend bonne note de l'information et consultera le Receveur des épaves du Canada pour compléter les informations acquises sur ce secteur. Cependant, dans le cadre de l'inventaire détaillé des sources de données qui ont été consultées pour réaliser l'inventaire du potentiel archéologique, aucune indication n'a révélé la présence potentielle d'épaves dans le secteur où les pylônes seront construits. Enfin, l'île Bourdon est située en aval du pont Charles-de-Gaulle, à plus de deux kilomètres du lieu des travaux. Ce milieu ne sera pas touché par les travaux de construction.

5 Climat sonore

■ QC-2-8

Concernant la réponse à la **QC-64**, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) considère qu'elle n'est pas satisfaisante. Tout particulièrement dans les quartiers de Terrebonne, entre l'autoroute 640 et la rue Champigny et entre la rue Champigny et la rivière des Prairies (Laval), le MSSS aimerait savoir combien de résidences touchées par le projet atteindront le seuil de 40 dB(A). Il aimerait savoir combien de résidences dépassent actuellement le seuil de 40 dB(A) et combien dépasseront ce seuil à l'ajout de la ligne. Dans la réponse à la **QC-64**, vous ne faites que dénombrer les résidences riveraines à l'emprise et donner l'impact subit par les personnes qui y habitent sans tenir compte du seuil de 40 dB(A). Par exemple, certaines de ces résidences sont déjà à 44 dB(A) (pour un total de 65 résidences) et vous indiquez qu'elles subiront une augmentation de 1,5 dB(A), d'autres sont à 45,5 dB(A) et passeront à 46,5 dB(A) (25 résidences), par mauvais temps.

Réponse

Le tableau ci-dessous résume le nombre estimé de résidences pour lesquelles le bruit des lignes, par mauvais temps, augmentera ou diminuera suffisamment pour devenir supérieur ou inférieur à 40 dBA, suite à la construction de la ligne de la Chamouchouane-Duvernay. On signale que la précision de ces estimés est incertaine pour les quartiers résidentiels denses qui avoisinent la rue de Champigny, à Terrebonne. La densité des résidences dans ces quartiers aura un impact sur la propagation des ondes sonores. Pour cette raison, le bruit provenant de l'extérieur du secteur résidentiel est fortement atténué après les 2 ou 3 premières rangées de maisons, ce que les modèles de propagation du bruit ne parviennent pas à bien reproduire. Le nombre de résidences touchées est donc probablement surestimé dans le cas des quartiers résidentiels denses. C'est la raison pour laquelle les évaluations présentées antérieurement se limitaient aux résidences riveraines de l'emprise du côté de Terrebonne. Rappelons que par beau temps, aucune résidence n'est et ne sera exposée à un bruit de ligne supérieur à 40 dBA et ce sur tout le tracé de la nouvelle ligne, soit entre le poste de la Chamouchouane et le poste de Duvernay, à Laval.

Tableau 2-8 : Nombre de résidences pour lesquelles le bruit de ligne par mauvais temps franchira le seuil de 40 dBA

	Nombre de résidences		Variation
	Avant le projet	Après le projet	
Ligne de la Chamouchouane-Duvernay (sections)			
Entre La Doré et Saint-Michel-des-Saints	0	0	0
Entre Saint-Michel-des-Saints et l'auroroute 640 à Terrebonne	60	160	+ 100
À Terrebonne, entre l'autoroute 640 et le parc urbain situé au nord de la rue Champigny (voir carte C, feuillet 6 de 6)	329	382	+ 53
À Terrebonne, entre le parc urbain situé au nord de la rue Champigny et la rivière des Mille Îles ^a	779	643	-136
À Laval	96	86	-10
Déviations du circuit 7017 (sections)			
Entre Saint-Roch-de-l'Achigan et Terrebonne	0	8	+ 8
De l'autoroute 640 à Terrebonne au poste du Bout-de-l'Île (on ne tient pas compte ici des centaines de résidences du quartier Carrefour-des-Fleurs qui ne seront plus exposées suite au démantèlement de deux lignes à 315 kV)	0	6 à 8	+ 6 à 8
À Montréal	0	0	0

a. En négatif : Nombre de résidences dont le niveau de bruit de ligne passera sous le seuil de 40 dBA.

6 Communauté autochtone

■ QC-2-9

Au regard de la participation de la communauté de Mashteuiatsh, l'initiateur de projet confirme que les discussions avec la communauté ont progressé et que cette dernière entend participer à l'étude d'impact. Ainsi, des consultations seront menées auprès de cette communauté pour connaître les impacts de projet et, s'il y a lieu, les mesures pour les atténuer. En ce qui a trait à l'utilisation des termes Nitassinan et réserve à castor dans l'étude d'impact, l'initiateur du projet précise que le terme Nitassinan est utilisé dans le même sens que celui donné dans l'Entente de principe d'ordre général conclue en 2004 entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les communautés innues de Mashteuiatsh, de Pessamit, d'Essipit et de Nutashkuan. Toutefois, la demande de précision au regard de la réserve de castor ne semble pas avoir été considérée. L'initiateur devra s'assurer qu'il ne subsiste aucune confusion dans l'utilisation de ces termes dans l'étude d'impact.

Réponse

La partie nord du tracé retenu est située dans le Nitassinan de Mashteuiatsh tel que défini dans l'Entente de principe d'ordre général conclue en 2004 entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les communautés innues de Mashteuiatsh, de Pessamit, d'Essipit et de Nutashkuan. Par ailleurs, cette même partie du tracé est située à l'extérieur de la réserve à castor de Roberval tel que défini dans le Règlement sur les réserves à castor (chapitre C-61.1, r. 28) de la *Loi de la conservation et la mise en valeur de la faune* (voir la carte fournie avec la réponse à la question QC-67).

7 Contrôle de la végétation

■ QC-2-10

En complément à votre réponse à la **QC-72**, pouvez-vous préciser les moyens de communication qui seront utilisés afin de prévenir l'ensemble de la population (et non uniquement les Atikamekw) avant les traitements de la végétation par les phytocides?

Réponse

La partie nord du tracé retenu est située dans le Nitassinan de Mashteuiatsh tel que défini dans l'*Entente de principe d'ordre général* conclue en 2004 entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les communautés innues de Mashteuiatsh, de Pessamit, d'Essipit et de Nutashkuan. Par ailleurs, cette même partie du tracé est située à l'extérieur de la réserve à castor de Roberval tel que défini dans le *Règlement sur les réserves à castor* (chapitre C-61.1, r. 28) de la Loi de la conservation et la mise en valeur de la faune (voir la carte fournie avec la réponse à la question QC-67).

8 Déboisement

■ QC-2-11

Compte tenu des commentaires concernant les enjeux fauniques et forestiers, le MFFP souhaite rencontrer les experts d'Hydro-Québec prochainement.

Réponse

Hydro-Québec est disponible pour participer à cette rencontre.

■ QC-2-12

En lien avec les **QC-75** et **QC-76**, pour l'ensemble du Québec méridional, le MFFP a développé et soutient les actions visant la protection des boisés dans les territoires où la couverture boisée est inférieure à 30 %. Les principes découlant s'énoncent ainsi :

- aucune perte nette de superficies à vocation forestière (friches, plantations, milieux humides arborescents) ;
- séquence « éviter, minimiser et compenser » pour les impacts résiduels.

Les impacts résiduels comportent les superficies à vocation forestière effectivement perdues malgré l'étape « éviter » et les impacts sur les boisés résiduels (non coupés) comme la fragmentation, les pertes de forêts d'intérieur ou encore la rupture de corridors écologiques/forestiers.

Selon ces principes, la perte de superficie à vocation forestière ne saurait être compensée par la protection de milieux boisés existants. En effet, le principe d'aucune perte nette ne serait pas respecté. Les efforts, avec l'aide de plusieurs partenaires et selon plusieurs formules, devraient viser le reboisement d'une superficie au moins équivalente.

De plus, les reboisements devraient permettre de reconstituer les écosystèmes forestiers perdus (ou leur valeur écologique), par exemple, un marécage boisé doit être compensé par la création d'un nouveau marécage boisé. Les projets de reboisement devraient prendre en compte les particularités des milieux d'insertion (type de forêt à proximité, drainage, pente, etc.).

Selon le MFFP, l'option de protection de milieux boisés existants ne peut être envisageable que pour les compensations des impacts sur les forêts résiduelles, par exemple, la fragmentation de celles-ci, la perte de forêt d'intérieur ou la rupture de corridors écologiques ou forestiers. Il y a aurait lieu pour l'initiateur de respecter ces balises dans le processus de mise en place des compensations, tout en reconnaissant

que l'attribution éventuelle de compensations à d'autres fins ne pourra remplacer les compensations envisageables pour les superficies à vocation forestière.

Réponse

Hydro-Québec prend note du commentaire et rappelle que l'ensemble des informations demandées par le ministère seront précisées dans le cadre d'un plan de compensation qui sera discuté par un comité directeur qui sera mis en place à la demande d'Hydro-Québec

■ QC-2-13

En lien avec la réponse à la **QC-78**, pour plus de clarté et en concordance avec les orientations du gouvernement en matière d'aménagement sur la protection du territoire et des activités agricoles^[1], il est convenu que le territoire d'analyse est la municipalité. Cependant, selon le MFFP, dans l'esprit de l'objectif du maintien des espaces boisés dans les Basses-terres du Saint-Laurent, le territoire d'analyse devrait se restreindre aux parties des Basses-terres des municipalités chevauchant deux provinces naturelles (niveau 1 du cadre écologique de référence du Québec).

Ainsi, les parties des Basses-terres du Saint-Laurent des municipalités de Saint-Lin-Laurentides (15 % selon Papasodoro, 2010) et de Sainte-Sophie (68 % selon Langlois, 2011) devraient être considérées. Ci-après, un tableau présente les municipalités en fonction de leur couvert boisé dans les Basses-terres du Saint-Laurent et leur considération ou non dans la compensation pour les pertes de superficies à vocation forestière (à partir des données de Papasodoro (2010) et Langlois (2011)).

Municipalité	Taux de couvert boisé	Pertes comptabilisées
Montréal	10 % (PMAD, CMM, 2012)	Oui
Laval	12 % (PMAD, CMM, 2012)	Oui
Sainte-Anne-des-Plaines	26 % (Langlois, 2011)	Oui
Sainte-Sophie	68 % (Langlois, 2011)	Non
Saint-Lin-Laurentides	15 % (Papasodoro, 2010)	Oui
Saint-Roch-de-l'Achigan	27 % (MENVQ, 2003)	Oui
Mascouche	38 % (Papasodoro, 2010)	Non
Terrebonne	28 % (Papasodoro, 2010)	Oui

[1] Gouvernement du Québec. 2005. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*, Addenda au document complémentaire révisé, 17 pages et annexes.

Réponse

Hydro-Québec prend bonne note de ces précisions qui pourront être discutées plus longuement dans le cadre du comité technique. En fonction du tableau présenté par le ministère, le bilan révisé des pertes de superficies boisées dans le cadre du projet est de 62,8 ha. Par ailleurs, la ligne de la Chamouchouane-Duvernay ne traverse que des terres agricoles dans la portion de la municipalité de Saint-Lin–Laurentides située dans les basses-terres du Saint-Laurent selon la limite établie par Papasodoro. Aucune perte de superficie à vocation forestière n'est donc associée au passage de la nouvelle ligne dans cette municipalité.

Tableau 2-13 : Perte de superficies à vocation forestière dans les basses-terres du Saint-Laurent

Municipalité	Taux de couvert boisé	Pertes comptabilisées	Superficie touchée (ha)		
			Ligne de la Chamouchouane-Duvernay	Déviations du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île	Total
Montréal (V)	10 % (PMAD, CMM, 2012)	Oui	—	2,6	2,6
Laval (V)	12 % (PMAD, CMM, 2012)	Oui	9,0	—	9,0
Sainte-Anne-des-Plaines (V)	26 % (Langlois, 2011)	Oui	25,2	—	25,2
Sainte-Sophie (M)	68 % (Langlois, 2011)	Non	—	—	—
Saint-Lin–Laurentides	15 % (Papasodoro, 2010)	Oui	0	—	0
Saint-Roch-de-l'Achigan (M)	27 % (MENVQ, 2003)	Oui	—	3,7	3,7
Mascouche (V)	38 % (Papasodoro, 2010)	Non	—	—	—
Terrebonne (V)	28 % (Papasodoro, 2010)	Oui	19,7	2,6	22,3
Total			53,9	8,9	62,8

■ QC-2-14

Selon votre réponse à la **QC-82**, vous n'entendez pas compenser les pertes de peuplements d'intérêt phytosociologique. Les pertes de ces peuplements ne donneraient lieu à aucune mesure d'évitement, d'atténuation ou de compensation. Le remplacement des superficies à vocation forestière par du reboisement de très jeunes plants, permettant d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette, ne permet pas à court et à moyen termes de compenser pour la perte de forêts associées aux stades de développement avancés ou matures. Ainsi, la perte des peuplements d'intérêt, comme ceux de structure d'âge « VIN » ou d'âge supérieur ou égal à 90 ans, de même que les peuplements composés d'essences de « feuillus humides », par exemple, doivent faire l'objet de compensations de niveau supérieur. Il y aura lieu d'identifier les peuplements d'intérêt touchés par le projet, à l'échelle des Basses-terres du Saint-Laurent. Il est également attendu de connaître vos intentions quant aux pertes des peuplements âgés et d'intérêt phytosociologique. Comment entendez-vous les compenser?

En lien avec cette même réponse, la direction régionale de Montréal, Laval, de Lanaudière et des Laurentides du MDDELCC est d'avis que malgré le fait que les cinq peuplements d'intérêt phytosociologique ne soient pas situés dans les basses-terres du Saint-Laurent, Hydro-Québec devrait tout de même envisager de les inclure dans un scénario de compensation, puisqu'il s'agit de peuplements forestiers possédant une haute valeur écologique.

Réponse

Hydro-Québec adhère aux principes visant la protection des boisés dans les territoires où la couverture boisée est inférieure à 30 %, ce qui n'est pas le cas des peuplements dont il est fait mention dans la question. Comme il a été mentionné dans la réponse à la question QC-82 (complément de mai 2014), aucun de ces peuplements forestiers n'est touché par les deux lignes dans les basses-terres du Saint-Laurent. Ces peuplements sont situés en grande partie en terres privées et ne bénéficient d'aucun statut de protection, mais ils ont été identifiés par Hydro-Québec comme étant des peuplements plus âgés que les autres le long de ligne. Ils ont par ailleurs été protégés jusqu'à ce jour par la servitude acquise par Hydro-Québec au début des années 1980. Comme l'emprise nécessaire à la construction de la ligne est inférieure à la largeur de la servitude, une partie de ces peuplements continuera d'être protégée par la servitude. Par ailleurs, les peuplements traversés par la ligne de la Chamouchouane-Duvernay dans le plateau laurentien ne seront touchés que sur une petite partie de leur superficie, qui excède la servitude, ne mettant pas le peuplement en péril. Les proportions touchées dans chaque peuplement forestier visé sont les suivantes :

- Rawdon (ERHG VIN). La superficie déboisée est de 0,002 ha sur une superficie totale de 8,50 ha. La proportion touchée du peuplement est de 0,02 % ;

- Saint-Calixte (ESFT VIN). La superficie à déboiser est de 1,633 ha sur une superficie totale du peuplement. La proportion touchée du peuplement est 11,22 ha, donc 14,6 % du peuplement ;
- Sainte-Julienne : (TOTO VIN) . La superficie à déboiser est de 0,866 ha sur une superficie totale de 3,27 ha, donc 26,5 % du peuplement ;
- Saint-Lin-Laurentides : (ESFT VIN). La superficie à déboiser est de 0,210 ha sur une superficie totale de 7,64 ha, donc 2,7 % du peuplement,
- Saint-Lin-Laurentides (PBPBEO VIR). La superficie à déboiser est de 1,675 ha sur une superficie totale de 6,44 ha, soit 26,0 % du peuplement ;

Pour ce qui est des peuplements composés d'essences de feuillus humides, composés de marécages arborescents et de tourbières boisées minérotrophes (milieux humides arborescents), Hydro-Québec s'est engagée à compenser la perte de ces peuplements dans les basses-terres du Saint-Laurent. Ils ont d'ailleurs été comptabilisés dans la perte de superficie à vocation forestière dans les basses-terres.

■ QC-2-15

Selon la réponse à la QC-83, le projet n'occasionnait pas de fragmentation supplémentaire. Toutefois, selon le MFFP, l'élargissement du déboisement dans les emprises à l'extérieur des lignes existantes repousse d'autant l'effet de lisière. Ainsi, les forêts d'intérieur s'en trouvent réduites. L'initiateur peut-il évaluer cet impact ?

Réponse

Hydro-Québec estime que le principal impact du projet sur les boisés est la perte d'habitats forestiers, pour lequel des engagements de compensation ont déjà été formulés. Comme il est expliqué dans la réponse à la question QC-83, l'effet de fragmentation des habitats forestiers a été évité notamment par le jumelage de la nouvelle ligne avec une ligne existante. L'effet de lisière, déjà existant, se retrouve ainsi déplacé. Nous jugeons donc l'impact résiduel comme étant faible.

Le concept de la fragmentation des forêts a été développé afin d'évaluer les impacts de l'industrie forestière sur la forêt. Ce sujet a fait l'objet de plusieurs thèses de doctorats et articles dans les revues scientifiques. Par ailleurs, des études ont été réalisées spécifiquement sur l'effet de lisière et les emprises électriques par Hydro-Québec et d'autres organismes (Morneau et coll 1999, King et coll. 2009). De façon générale, le nombre d'espèces d'oiseaux, qui constitue un bon indicateur, est généralement égal ou supérieur dans la lisière boisée comparativement à l'intérieur de la forêt. Le nombre d'espèces est plus élevé dans la lisière parce que celle-ci contient des espèces de forêt et de milieux ouverts (Odum 1983 in Morneau et coll. 1999). La diversité est toutefois plus faible dans les emprises de lignes mais celles-ci offrent un habitat pour les espèces d'oiseaux de milieux ouverts ou arbustifs tels le moucherolle des aulnes, la paruline masquée, le bruant de Lincoln et le bruant à gorge blanche. La paruline à flancs marron quant à elle est une espèce caractéristique de lisière des

emprises électriques de la forêt mixte (Morneau et coll. 1999). Si la lisière peut favoriser le parasitisme par le vacher à tête brune ou la prédation des nids, rappelons qu'aucun vacher n'a été observé dans l'étude de Morneau et coll. (1999) et le succès de nidification des oiseaux nichant dans de larges emprises est comparable à celui des habitats de milieux ouverts. Les effets de la fragmentation et de lisière demeurent complexes à évaluer. Il faut pour ce faire considérer les effets de la taille et du nombre des fragments boisés résiduels, la connectivité des fragments, les espèces présentes et l'échelle d'analyse.

Références

- David I. King, Richard B. Chandler b, Jeffrey M. Collins c, Wayne R. Petersen c, Thomas E. Lautzenheiser. 2009. *Effects of width, edge and habitat on the abundance and nesting success of scrub–shrub birds in powerline corridors*. *Biological Conservation* 142 (2009) 2672–2680.
- Morneau, F., J. Doucet, M. Giguère et M. Laperle. 1999. *Breeding bird species richness associated with a powerline right-of-way in a northern mixed forest landscape*.

■ QC-2-16

En lien avec la réponse de la QC-89, le MFFP s'attend que Hydro-Québec applique les modalités des zones de protection intégrale et des zones tampons dans les cas de la présence des espèces menacées ou vulnérables déjà identifiées ou qui pourrait être constatée lors des travaux.

Réponse

Hydro-Québec prend note du commentaire.

■ QC-2-17

Cette section de la QC-90 n'a pas été répondue : «... il devra aussi préciser les modalités applicables aux SFI qui ne seront pas respectées et proposer des méthodes pour minimiser les impacts dans la bande riveraine si nécessaire (par exemple, coupe de certaines espèces d'arbres seulement) ».

Réponse

Dans le cas où il sera impossible de réaliser un mode C sur toute la distance de protection prévue de part et d'autre des SFI, ce mode sera complété par un mode B, dont la description est présentée à la page 9-14 du volume 2 de l'étude d'impact. La végétation arbustive (2,5 m et moins) y sera conservée et le déboisement sera réalisé manuellement.

■ QC-2-18

Dans le deuxième paragraphe de votre réponse à la **QC-93**, vous mentionnez qu'il est « habituellement » interdit de faire du déchiquetage à l'intérieur de la bande riveraine de tout cours d'eau permanent ou temporaire ou de tout plan d'eau. Dans quels cas est-il possible de réaliser des travaux de déchiquetage? Dans le cas où le mode B de déboisement s'applique, que deviennent les copeaux ? Sont-ils projetés dans le sentier ou transportés à l'extérieur du milieu traité?

Réponse

Hydro-Québec aimerait corriger la réponse donnée à la QC-93. On aurait dû lire la réponse suivante : Le déchiquetage des débris ligneux est interdit dans la bande de 20 m de tout cours d'eau et plan d'eau.

Dans le cas où un mode B de déboisement s'applique dans la bande riveraine d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, le déchiquetage est interdit dans ce mode B.

Dans les modes B où le déchiquetage n'est pas interdit (autre situation qu'une bande riveraine), les copeaux sont projetés dans le sentier et de part et d'autre du sentier servant à la circulation de la machinerie.

■ QC-2-19

En plus des éléments forestiers qui seront analysés, la transmission des données de déboisement de l'emprise et des accès ainsi que des fichiers de formes s'y rapportant permettra au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) d'analyser les enjeux territoriaux particuliers dans les secteurs touchés, notamment l'harmonisation avec les clubs de motoneige et de motoquad. Le MERN souhaite ainsi recevoir ces données le plus tôt possible.

Réponse

Ces données seront fournies au plus tard au moment de la transmission des plans et devis de déboisement qui seront acheminées au ministère pour fins d'autorisations.

9 Faune

■ QC-2-20

En lien avec la réponse à la **QC-103**, advenant que la caractérisation des habitats aquatiques et riverains démontre la présence d'habitats sensibles au site du débarcadère de l'île aux Vaches, veuillez préciser les solutions alternatives qui seront examinées. Le rapport présentant les résultats de la caractérisation devra être transmis au MDDELCC.

Réponse

Les travaux d'aménagement de la rampe de mise à l'eau existante sont décrits à la section 8.4.2 de l'étude d'impact. « ... La seconde barge servira au transport du matériel, des engins de chantier et des travailleurs entre l'aire des travaux et une rampe de mise à l'eau existante, située à 2 km plus en aval près du pont Charles-De Gaulle. Cependant, il est possible qu'on doive aménager un débarcadère temporaire d'environ 10 m² (2 m sur 5 m) au bout de cette rampe pour permettre l'accostage de la barge. Pour ce faire, on disposera des blocs de béton d'environ 1 m³ à la périphérie du débarcadère à aménager, puis on remplira cette aire avec de la pierre nette grossière. Cette méthode facilite le retrait du matériel à la fin des travaux et limite la mise en suspension de particules fines dans l'eau ».

■ QC-2-21

En lien avec la réponse de la **QC-105**, le MFFP ne partage pas l'opinion de l'initiateur sur l'importance de compenser les pertes d'habitat du poisson. Les points qui suivent appuient sa position et devraient être considérés par l'initiateur.

D'abord, selon les données de l'inventaire ichtyologique réalisé dans le cadre de l'étude d'impact (Gravel et Fleury, 2011), le secteur n'est pas celui qui est le plus utilisé par le poisson. Toutefois, le barbeau de rivière, une espèce d'importance pour la pêche sportive et commerciale, n'a été retrouvé que dans les stations situées dans les pentes de part et d'autre du chenal de la rivière des Prairies. Ceci démontre que cette portion d'habitat est utilisée par le poisson et contribue à la productivité de la rivière.

L'étude de Gravel et Fleury (2011) a été réalisée à une période limitée de l'année (du 15 au 19 août 2011) qui ne permet pas de statuer sur l'utilisation de l'habitat pour l'ensemble du cycle vital des poissons des différentes espèces. L'habitat prévu pour l'implantation du pylône pourrait être plus important à une autre période de l'année.

Le secteur de la confluence de la rivière des Mille Îles et de la rivière des Prairies a été identifié comme un habitat essentiel du chevalier cuirvé (*Moxostoma hubbsi*), une

espèce menacée. Des suivis télémétriques, réalisés en 2004 et 2007-2008 par le MFFP, montrent une grande utilisation du secteur par les individus marqués. Plusieurs localisations sont situées près de la rive sud de la rivière des Prairies et dans la rivière des Mille Îles, ce qui implique un transit par la zone prévue pour la construction des pylônes projetés.

Toute superficie d'habitat du poisson est susceptible de contribuer à la productivité totale de l'habitat, notamment, par la production d'invertébrés benthiques, c'est pourquoi l'ensemble de l'habitat a une protection légale dans la législation provinciale.

L'initiateur affirme également dans sa réponse qu'il y a absence de risque de « dommage sérieux au poisson ». Le MFFP rappelle que la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF), à l'article 128.6, interdit toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat du poisson et ne se limite pas aux « dommages sérieux au poisson ». Dans le contexte de la LCMVF ainsi que la mission du MFFP, il importe de considérer l'ensemble des pertes d'habitats dans un écosystème de façon cumulative. Ainsi, même des pertes d'ampleur limitées peuvent, une fois cumulées, devenir un facteur important dans la conservation des ressources fauniques.

Réponse

Hydro-Québec prend note de la position du MFFP sur le sujet. L'étude de Gravel et Fleury visait à réunir et à compléter la documentation abondante déjà disponible sur la faune aquatique de la rivière des Prairies et à identifier les éléments sensibles de l'habitat du poisson présents dans la zone d'étude. Les informations existantes de même que celles qui ont été acquises dans le cadre de l'étude ont contribué à l'évaluation d'un l'impact jugé mineur sur l'habitat du poisson, comme il est mentionné dans la réponse à la question QC-105. La présence du chevalier cuivré dans la rivière est par ailleurs connue et les routes migratoires du poisson, qui ne seront pas modifiées par le projet, sont également évoquées dans la réponse à la question QC-105. La période des travaux (réalisés en automne), est également de moindre impact sur la faune aquatique et sur la migration printanière des espèces jugées sensibles.

Sans sous-estimer le potentiel d'utilisation de la zone d'étude par les espèces présentes dans la rivière des Prairies, l'évaluation de l'importance de l'impact a tenu compte du fait que les principaux éléments sensibles de l'habitat présents dans la zone d'étude seront préservés et que la principale source d'impact générée par le projet, soit un empiètement de 38 m² dans le lit de la rivière, a une faible portée. Hydro-Québec demeure néanmoins ouverte aux discussions pour déterminer la forme que pourrait prendre une éventuelle compensation pour l'empiètement projeté dans le domaine aquatique.

■ QC-2-22

En lien avec la réponse à la **QC-112**, concernant les chicots, le MFFP est d'avis que Hydro-Québec pourrait les écimé au lieu de les abattre complètement. Les espèces utilisant les chicots, chiroptères et oiseaux, occupent le tronc plutôt que la cime de ces arbres. Ceci permettrait d'augmenter le nombre de chicots laissés en place tout en assurant la sécurité des travailleurs.

Réponse

Au moment de déboiser une emprise de ligne de transport, tous les arbres et arbustes de plus de 30 cm de hauteur, qu'ils soient morts ou vivants, inclinés ou couchés au sol, doivent être abattus afin de respecter le dégagement sécuritaire nécessaire entre les conducteurs sous tension et la végétation. De plus, Hydro-Québec exige de ses entrepreneurs en déboisement que la hauteur des souches des arbres ou arbustes abattus ne dépasse pas 10 cm de hauteur. Ainsi, aucun chicot ne pourra être laissé dans l'emprise déboisée à l'exception des secteurs faisant l'objet d'un mode C de déboisement.

Comme il est mentionné à la question **QC-112**, les chicots d'arbres entiers peuvent être conservés dans les modes C de déboisement seulement. Ces chicots ne pourront pas être écimés tel que le suggère le MFFP pour des raisons de sécurité. En effet, les travaux d'abattage des arbres dans les modes C se font manuellement et aucune technique ne permet d'écimer les arbres de façon sécuritaire, dans le respect du *Règlement sur la santé et sécurité dans les travaux d'aménagement forestier*.

■ QC-2-23

En lien avec la réponse à la **QC-124**, le MFFP indique qu'il serait important de spécifier dans le texte que les sources d'information ne sont pas nécessairement à jour. Par exemple, suite à l'inventaire de l'orignal dans la zone 15, secteur Lanaudière, la population a décliné pour revenir au niveau de 1996. Aucune étude n'a été faite sur la qualité de l'habitat de sorte qu'il est difficile d'affirmer que l'habitat est d'excellente qualité dans la zone 15. Pour le cerf de Virginie de la zone 9-est, comme déjà souligné, il est demandé que le texte explique la problématique des ravages sur les terres privées de Lanaudière et les risques par rapport à l'empiétement du développement urbain. Il serait pertinent que les données descriptives de la faune aient un lien avec le projet et puissent aider à la prise de décision dans les étapes futures.

Réponse

L'information présentée dans la réponse à la question **QC-124** provient des plans de gestion de l'orignal, du cerf de Virginie et de l'ours noir les plus récents disponibles sur le site Web du MDDELCC. Hydro-Québec prend bonne note que des inventaires

récents d'originaux réalisés dans la zone 15, pour le secteur de Lanaudière, indiquent que la population a décliné pour revenir au niveau de 1996, soit 1,05 original par 10 km² selon le plan de gestion. Cette information n'a toutefois pas été communiquée à l'équipe de projet au moment de la réalisation des inventaires.

En ce qui concerne la problématique des ravages de cerfs de Virginie sur les terres privées de Lanaudière et les risques par rapport à l'empiétement du développement urbain, Hydro-Québec comprend qu'il s'agit d'une source d'impact cumulative sur l'habitat du cerf de Virginie mais rappelle que les impacts du présent projet de ligne sont limités à l'élargissement d'une emprise existante à l'intérieur d'une servitude acquise depuis plus le début des années 1980 en vue du développement à long terme de son réseau.. Cette question pourra être abordée de nouveau lors de la rencontre d'experts prévue par le ministère.

■ QC-2-24

En lien avec la réponse à la **QC-127**, la délimitation des aires de confinement des cerfs de Virginie repose sur les résultats des inventaires de 1993. Le MFFP indique qu'il n'est donc pas exact de prétendre que les limites de ces zones sont basées sur l'analyse de plusieurs inventaires. Les limites de 2014 sont les plus récentes et représentent sans doute un portrait plus réaliste de l'utilisation de l'habitat d'hiver. D'autre part, il est vrai que ces ravages sont sur terres privées et ne sont pas légalement protégés. Toutefois, leur valeur faunique n'en est pas moins grande pour autant. La population de cerf de Lanaudière dépend essentiellement de ces ravages, d'où l'importance de minimiser les impacts susceptibles de les affecter. En lien avec la carte 127-1, il est demandé de donner la signification de présence ponctuelle de cerf de Virginie. Cette information ne correspond pas aux résultats d'inventaire du MFFP. S'il s'agit des abattages ou autres causes de mortalités, il faudrait indiquer le type de mortalité et l'année.

Par ailleurs, dans cette même réponse, il est inscrit : « *Elles sont ainsi soumises à des hivers plus cléments que les secteurs plus en altitude de Lanaudière ou que la partie de l'aire de distribution du cerf de Virginie située plus au nord et à l'est* ». Le MFFP indique que cette affirmation n'est pas exacte. Les conditions de neige (jours-enfoncement et enfoncement de plus de 50 cm) dans Lanaudière sont considérées comme modérément sévères. Selon le suivi de deux stations nivales situées à Saint-Calixte et Chertsey, il s'avère que les conditions de neige sont semblables à celles du Bas-St-Laurent.

Enfin, l'évaluation des impacts sur le cerf se base principalement sur les études de Doucet (1997). Cette étude date de plus de 15 ans. Toujours selon le MFFP, depuis, la population de cerf a connu un sommet dans les années 2005-2008 en parallèle avec une croissance de l'occupation du territoire par l'humain. Il appert que l'état de situation en matière de qualité de l'habitat et surtout de la disponibilité de nourriture disponible en hiver se sont passablement dégradés.

Réponse

Délimitation des aires de confinement

Les limites des aires de confinement du cerf de 1993 ont été utilisées dans le cadre de l'étude d'impact comme étant la source de données officielles la plus à jour. Les limites des ravages provenant des inventaires de l'hiver 2014 ont été fournies à Hydro-Québec après le dépôt de l'étude d'impact seulement, et apparaissent effectivement sur la carte 127-1. Cependant, les calculs ont été faits sur la base de la source officielle de données. Nous vous fournissons donc de nouveaux calculs, en fonction des données 1993 et des nouvelles données de 2014.

- **Aire de confinement de Rawdon** (données 1993)
 - Superficie totale de l'aire de confinement : 3 000,4 ha
 - Superficie touchée par la ligne 7103 : 43 ha (1,4 % de la superficie totale de l'aire)
 - Longueur traversée : 6 495 m
- **Aire de confinement de Saint-Lin** (données 1993)
 - Superficie totale de l'aire : 3 397,4 ha
 - Superficie touchée par la ligne 7103 : 40 ha (1,2 % de la superficie totale de l'aire)
 - Longueur traversée : 6 195 m
- **Ravage de Rawdon** (données 2014)
 - Superficie totale du ravage : 6 824,4 ha
 - Superficie touchée par la ligne 7103 : 74,4 ha (1,1 % de la superficie totale du ravage)
 - Longueur traversée : 11 385 m
- **Ravage de Saint-Lin** (données 2014)
 - Superficie totale du ravage : 8 149,8 ha
 - Superficie touchée par la ligne 7103 : 59,6 ha (0,7 % de la superficie totale du ravage)
 - Longueur traversée : 9 387 m

En ce qui a trait à la carte 127-1, la mention Cerf de Virginie (présence ponctuelle) correspond à des données d'inventaire de mortalité de chevreuil (chasse, accident routier ou autre) pour les années 2010 à 2012. Il faudrait donc plutôt lire, dans la légende de cette carte, lieu de mortalité et non pas présence ponctuelle.

Conditions hivernales

La discussion concernant les conditions hivernales présentée dans la réponse à la question QC-127 est basée sur le document rédigé par le ministère (Boulet, 2012). Dans ce document, on y mentionne que « *les conditions nivales peuvent varier considérablement selon qu'on se situe sur le piémont ou en montagne* » (Boulet,

2012), il ne semble donc pas approprié d'utiliser une moyenne pour l'ensemble de Lanaudière, mais plutôt d'analyser le contexte réel dans lequel le projet s'insère. S'il est vrai qu'en terrain montagneux (station de Chertsey) l'indice de sévérité de l'hiver s'approche de celui du Bas-St-Laurent, le ministère mentionne que « *par contre, sur le piémont, l'hiver est généralement moins rigoureux* » (Boulet, 2012). Une station de neige, installée à St-Calixte depuis 2002 montre en effet un indice de sévérité inférieur à celui de la station de Chertsey (Boulet, 2012). Compte tenu des informations dont Hydro-Québec dispose (topographie, occupation des terres, végétation, document de Boulet (2012), etc.), les ravages de Rawdon et de St-Lin ont été inclus au piémont et bénéficient par conséquent d'hivers moins rigoureux. Les données de la station Lac-Masson (0401005) dans les Laurentides ont quant à elles été utilisées pour décrire les conditions de neige dans la réponse à la question QC-127.

Bibliographie en appui à l'analyse d'impact

L'analyse des impacts du projet sur le cerf repose sur l'information disponible la plus récente et fait effectivement une place importante au programme de recherche d'Hydro-Québec (Doucet, 1997) puisqu'il a été mené spécifiquement sur l'impact des emprises de lignes construites dans les ravages de cerf de Virginie. Hydro-Québec considère que les données qui y ont été amassées demeurent valables à ce jour. En plus des résultats du programme de recherche, Hydro-Québec a également utilisé des résultats complémentaires d'une étude télémétrique du comportement du cerf de Virginie en lien avec une emprise autoroutière construite dans le ravin de Calway en Beauce (Lavoie et coll., 2010). Cette dernière a été réalisée par le ministère lui-même. Or, tant le programme de recherche d'Hydro-Québec que l'étude télémétrique du ministère ne démontrent pas d'impacts significatifs de leurs projets respectifs.

De plus, les études du cerf dans les emprises se sont poursuivies chez Hydro-Québec malgré la fin du programme de recherche, par le biais d'études de suivi réalisées entre 1995 et 2005 dans le cadre de nouveaux projets de lignes, à savoir :

- un suivi réalisé entre 1995 et 1998 sur trois ravages différents (Saint-Jean de Brébeuf, Colline Pine et Chesterville),
- un suivi réalisé en 2000, 2004 et 2005 sur le ravin de cerf de Virginie de Brossard, et
- un suivi du ravin de cerfs de Virginie de Melbourne en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005.

Le programme de recherche de 1987-1995 a été réalisé dans 10 ravages sur des emprises de 30 à 146 m de largeur. Il s'est échelonné sur au moins un cycle d'entretien de la végétation dans les emprises et visait à caractériser les emprises et leur utilisation par le cerf, à évaluer la biomasse, à modéliser le bilan énergétique du cerf, à mesurer la quantité de neige et à expérimenter les modes d'intervention sur la végétation pour favoriser la production de brouet.

Les suivis environnementaux réalisés entre 1995 et 2005 dans le cadre de projets de nouveaux équipements avaient plusieurs objectifs : suivre l'évolution de la fréquentation hivernale des cerfs, déterminer la quantité et la qualité du brouet disponible et utilisé par les cerfs en hiver, suivre l'évolution du couvert forestier et évaluer si les mesures d'atténuation appliquées dans les ravages étaient efficaces.

Les études de suivi plus récentes (1995-2005) ont confirmé le résultat des études réalisées dans le cadre du programme de recherche sur le cerf de Virginie entre 1987 et 1995, ce suivi incluant par ailleurs le ravin de Rawdon, comme il est mentionné dans la réponse à la question QC-127. Au final, les résultats des études réalisées pendant vingt ans sur quinze ravages différents démontrent que les emprises de ligne ne causent pas d'impact significatif sur le cerf de Virginie.

Rappelons que les données récoltées lors de plus de 100 inventaires aériens d'hiver effectués dans différents ravages ne montrent aucun signe d'isolement des cerfs de part et d'autre d'une emprise de ligne.

Hydro-Québec désire porter à votre connaissance que dans le cadre du programme de recherche, le ravin de Hill Head (largeur d'emprise de 146 m) a fait l'objet d'inventaires aériens et terrestres pendant une période d'une quinzaine d'années. Aucun de ces résultats ne soutient que l'emprise représente une barrière infranchissable pour le cerf. Par ailleurs, les pistes, les sentiers et les signes d'utilisation de brouet ont toujours été observés lors des inventaires et correspondent au patron d'activité des cerfs observés avant le déboisement de l'emprise. L'activité des cerfs dans les emprises est étroitement liée à la qualité du couvert forestier adjacent.

Par ailleurs, et bien que le ravin de La Macaza ait été exclu du réseau de ravages faisant l'objet d'inventaires réguliers dans le cadre du programme de recherche, ce dernier a été survolé à plusieurs reprises. Lors de ces inventaires, on a pu observer que les cerfs traversaient l'emprise de 146 m de largeur à plusieurs endroits durant l'hiver, sur 10 km d'emprise dans le ravin (Doucet et Bouchard, 1995).

Enfin, en ce qui concerne l'effet de l'épaisseur de la neige, certaines de nos données montrent une activité de cerfs plus faible au centre que dans la zone d'écotone d'emprise, lorsqu'il y a beaucoup de neige au sol lors d'hivers très rigoureux. Une situation inverse est parfois observée lorsque la profondeur de la neige est moins importante. Ces observations soutiennent à nouveau que les emprises ne sont pas des barrières infranchissables pour les cerfs en hiver.

Les résultats de ces études de suivi ont permis d'identifier de grands enseignements :

- Les cerfs utilisent les emprises durant l'hiver, peu importe leur largeur. De fortes accumulations de neige n'empêchent pas les cerfs de traverser les emprises.
- La dynamique d'utilisation d'un ravin n'est pas modifiée à la suite du passage d'une ligne, il n'y a pas d'effet barrière.

- Les emprises, tout comme les trouées réalisées dans le milieu forestier, provoquent une régénération arbustive qui favorise l'alimentation du cerf en hiver.
- La coupe manuelle favorise une régénération rapide de la végétation, entre autres par les rejets de souches. La production de ramilles et l'établissement d'espèces recherchées par le cerf transforment l'emprise en une zone d'alimentation hivernale.
- La mise en place de nouvelles bandes boisées dans des emprises existantes est prise en considération si la topographie naturelle s'y prête et que l'activité du cerf de part et d'autre de l'emprise le justifie (ce qui est le cas dans le présent projet).
- Les ravages en terres privées constituent pour Hydro-Québec des habitats fauniques sensibles à protéger, en conformité avec sa politique environnementale même s'ils ne sont pas protégés légalement.

Par ailleurs, des mesures d'atténuation peuvent être appliquées pour limiter les impacts du déboisement sur le cerf, dont les suivantes :

- effectuer en hiver le déboisement initial de la ligne dans les ravages de façon à procurer du brout aux cerfs par les déchets de coupe ;
- réaliser le brûlage des déchets au printemps seulement quand les cerfs ont quitté le ravage ;
- conserver des bandes boisées dans l'emprise quand la topographie s'y prête.

Les vingt années d'études ont donc permis à Hydro-Québec d'acquérir des connaissances importantes sur le comportement du cerf de Virginie dans emprises de lignes qui permettent d'évaluer correctement les impacts du projet actuel sur cette espèce.

Les spécialistes du MFFP pourront consulter la synthèse des connaissances accumulées par Hydro-Québec dans le cadre de ses études de suivi sur le cerf de Virginie à l'adresse courriel suivante : http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/pdf/17_RavagesDuCerfDeVirginie.pdf

Qualité de l'habitat et disponibilité de nourriture

Le ministère émet une préoccupation quant à la dégradation de la qualité de l'habitat du cerf de Virginie au cours des dernières années. Hydro-Québec souligne que les analyses d'habitat ont été effectuées à partir des cartes écoforestières les plus récentes et montrent le portrait réel à jour de la qualité des habitats dans les ravages.

Références

- Hydro-Québec. août 2013. *Synthèse des connaissances environnementales pour les lignes et les postes – 1973-2013*, chapitre 17, Ravages du cerf de Virginie.
- Doucet, G.J, et D. Bouchard. 1995. *Couloirs de traversée : Emprise traversant le ravage de cerfs de Virginie de la Macaza*. Rapport technique. Montréal. Hydro-Québec. 10 pages.

■ QC-2-25

En lien avec la réponse à la **QC-128**, le MFFP est d'avis qu'il est vrai que la prédation représente une cause de mortalité peu significative, bien que ce sujet soit peu documenté. Par contre, il est possible de présumer qu'en élargissant une emprise qui est possiblement traversée par les cerfs durant l'hiver, les risques de prédation par le coyote sont augmentés.

Réponse

Hydro-Québec prend note du commentaire du MFFP. Toutefois, comme il a déjà été mentionné dans la réponse à la question **QC-129**, à la lumière des connaissances actuelles, la présence de la ligne projetée ne devrait pas avoir d'effet important sur la prédation, qui devrait demeurer marginale.

■ QC-2-26

En lien avec la réponse à la **QC-129** où il est inscrit : *«Il importe de rappeler que les peuplements préférés des cerfs ne couvrent que 34 % de l'emprise de la ligne projetée»*, le MFFP précise que le principal impact de l'élargissement de la ligne électrique n'est pas tant la perte d'habitat d'abri, mais l'accès aux bons habitats de part et d'autre de l'emprise durant l'hiver. Le plus souvent, chaque facteur susceptible de causer un impact sur le cerf est considéré individuellement. Selon ce ministère, une évaluation globale est toutefois requise. Malgré les études antérieures sur l'impact des corridors routiers ou des emprises d'Hydro-Québec, il subsiste des doutes quant à la valeur mineure qui est conférée à l'impact de l'implantation de cette infrastructure dans les ravages de Rawdon et Saint-Lin. Un suivi de l'utilisation de l'emprise durant l'hiver suite à son élargissement pourrait faire partie des mesures de compensation, non tant pour la perte d'habitat d'abri, mais pour l'ensemble des effets négatifs qu'il génère.

Réponse

Le processus de réponse aux questions entraîne parfois la segmentation d'une problématique en ses différents éléments à travers lesquels on peut perdre le point de vue global. Or, afin de bien analyser les impacts du projet sur le cerf de Virginie, il importe de bien comprendre les différentes composantes qui influencent sa population, de bien en saisir leur importance, et d'analyser les effets que le projet est susceptible d'avoir sur ces composantes. Dans le cas présent, l'habitat hivernal y joue un rôle, puisque l'analyse porte sur deux aires de confinement, mais l'habitat doit être vu sous deux facettes : sa qualité et son accessibilité. De plus, la dynamique des populations doit également être comprise afin de compléter l'analyse. L'ensemble des éléments de réponse ont déjà été fournis dans le cadre des différentes réponses aux questions, mais Hydro-Québec désire présenter une synthèse de son analyse.

Comme le mentionne le ministère, à l'échelle de l'aire de confinement la principale crainte n'est pas tant la transformation d'habitats d'abris en habitats de nourriture,

que l'enjeu de leur accessibilité, puisque l'emprise demeure somme toute marginale en termes de superficie (1,3 %). En ce qui concerne l'accessibilité des habitats, l'étude télémétrique réalisée par le ministère dans le cadre de l'autoroute 73 construite dans le ravage Calway, en Beauce, démontre que le cerf continue d'utiliser les habitats de qualité même si cela impose la traversée de l'autoroute qui est munie de clôtures anti-cerfs. Considérant cela, l'accessibilité des habitats en bordure d'une emprise somme toute largement plus franchissable qu'une autoroute (pas de clôtures anti-cerfs, présence de végétation, absence de circulation lourde) sera maintenue. Toutes les études d'Hydro-Québec effectuées depuis 1987 dans le contexte précis des emprises en ravages de cerf de Virginie, appuient cette analyse. Ainsi, suite à la construction de la nouvelle ligne, le cerf continuera à fréquenter les aires de confinement, ce qui implique d'effectuer sa migration pré-hivernale à partir de son lieu d'estivage, tout comme les cerfs continuent de le faire dans le ravage de Calway en Beauce, suite à la construction de l'autoroute.

Une fois confiné, en hiver, la prédation ne devrait pas y jouer un rôle important. Les études du ministère et d'Hydro-Québec montrent que la prédation joue un rôle marginal et n'est pas influencée par la présence d'infrastructures linéaires (emprises autoroutières ou de lignes). La mortalité du cerf, au Québec, est influencée par deux facteurs principaux : la rigueur de l'hiver et le prélèvement humain. Or, le projet d'Hydro-Québec n'influencera ni l'un, ni l'autre. Le surplus de neige en emprise est certes susceptible d'entraîner une dépense énergétique supplémentaire aux cerfs qui la traverseraient. Mais considérant la faible superficie que l'emprise représente à l'échelle de l'aire de confinement (1,3 %) et la faible proportion d'habitat d'abris et de nourriture-abris qui sera affectée par le projet (1,4 %), il est peu vraisemblable que cette dépense énergétique supplémentaire soit suffisante pour causer un impact sur la population de cerf de Virginie. La mortalité hivernale est bien davantage influencée par la rigueur de l'hiver que par des particularités locales, telles que les emprises de lignes.

C'est donc sur la base de ces diverses composantes, toutes analysées de façon plus approfondies dans les réponses aux questions, qu'Hydro-Québec juge que l'impact du projet sur les aires de confinement du cerf de Virginie est d'importance mineure. Rappelons que cette analyse est effectuée à l'échelle de la population, et non à l'échelle individuelle. La conclusion se base non seulement sur des études de longue date réalisées spécifiquement dans le contexte des emprises de lignes construites dans les ravages, mais également sur une étude télémétrique récente réalisée par le ministère lui-même. Or, ces deux études concluent que les impacts réels observés sont peu importants. Hydro-Québec TransÉnergie a consacré près de vingt ans d'étude sur les impacts des emprises de ligne sur le cerf de Virginie dans quinze ravages différents situés en terres privés et juge que les connaissances et l'expérience accumulée lors des études et des suivis antérieurs ne justifient pas la réalisation d'une nouvelle étude de suivi dans le cadre du projet actuel.

10 Flore

■ QC-2-27

En lien avec la réponse à la **QC-130**, veuillez préciser si des travaux devront être réalisés pour adapter la rampe de mise à l'eau existante située en aval du pont Charles-De Gaulle pour le transport des matériaux destinés aux pylônes de traversée.

Réponse

Les travaux d'aménagement de la rampe de mise à l'eau existante sont décrits à la section 8.4.2 de l'étude d'impact. « ... La seconde barge servira au transport du matériel, des engins de chantier et des travailleurs entre l'aire des travaux et une rampe de mise à l'eau existante, située à 2 km plus en aval près du pont Charles-De Gaulle. Cependant, il est possible qu'on doive aménager un débarcadère temporaire d'environ 10 m² (2 m sur 5 m) au bout de cette rampe pour permettre l'accostage de la barge. Pour ce faire, on disposera des blocs de béton d'environ 1 m³ à la périphérie du débarcadère à aménager, puis on remplira cette aire avec de la pierre nette grossière. Cette méthode facilite le retrait du matériel à la fin des travaux et limite la mise en suspension de particules fines dans l'eau ».

■ QC-2-28

En lien avec la réponse à la **QC-133**, est-il possible de décrire le milieu d'accueil où les érables noirs seront plantés? Veuillez préciser la dimension des plants à reboiser ainsi que les mesures qui seront mises en place pour éviter la compétition avec les herbacées et le broutage par les chevreuils. De plus, puisqu'il s'agit d'une espèce floristique vulnérable, le suivi de la reprise végétale devrait être réalisé au cours des quatre années qui suivront la plantation.

Réponse

L'ensemble des informations demandées par le ministère seront précisées dans le cadre d'un plan de compensation qui sera discuté par un comité directeur qui sera mis en place à la demande d'Hydro-Québec.

■ QC-2-29

Le MDDELCC considère comme partiellement satisfaisant le traitement des questions **QC-134** et **QC-135**. Le Ministère ne partage pas l'avis de l'initiateur concernant le conopholis d'Amérique (**QC-134**), une espèce désignée vulnérable depuis 2012 en raison de sa rareté. Occupant une niche écologique très étroite, cette

espèce ne compte que 26 occurrences actuelles au Québec (excluant les cotes H et F^[1]), dont seulement 14 sont considérées viables (selon le rapport d'occurrences ci-joint et fourni par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). Ainsi, le projet affectera directement l'une des rares populations viables de cette espèce au Québec. En conséquence, le Ministère demande à l'initiateur de s'engager à déposer un plan de compensation pour le conopholis d'Amérique lors de la demande de certificat d'autorisation.

Réponse

Hydro-Québec s'engage à rencontrer la Direction du patrimoine écologique du MDDELCC dans les mois à venir afin d'établir un plan d'action pour la réalisation d'un plan de compensation avant la fin du projet pour cette espèce.

■ QC-2-30

L'initiateur devrait s'assurer de présenter une liste à jour des espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) pour les audiences publiques. Le Ministère considère néanmoins justifié de conserver les espèces qui ont été retirées de la liste des espèces menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées publiée en 2012, puisqu'elles ont fait l'objet d'un effort d'inventaire (QC-135).

Réponse

Le tableau A-1 intitulé *Espèce floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors à l'étude* présenté à l'annexe A de l'étude sectorielle des espèces à statut particulier a été mis à jour en intégrant les résultats des inventaires réalisés en 2012 et 2013 dans le cadre du projet (voir le tableau 2-30 ci-après).

Précisons que ce tableau n'inclut pas les plantes aquatiques puisque aucun support ne sera construit dans un cours d'eau ou un plan d'eau, à l'exception de quelques pylônes qui seront installés dans la rivière des Prairies dans le cadre de la construction d'un tronçon de ligne de 19,4 km qui alimentera le poste du Bout-de-l'Île, à Montréal. Cependant, à la demande du ministère (question QC-135 de la première série de questions), la carmantine d'Amérique a été ajoutée au tableau puisque sa présence a été confirmée dans l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (HF) de la Rivière-des-Mille-Îles (voir la carte 9-1 du volume 2 ainsi que le feuillet 6 de la carte C dans le volume 5 de l'étude d'impact).

[1] Tous les codes des cotes de qualité des occurrences – A : excellente, B : bonne, C : passable, D : faible, E : à caractériser, H : historique, X : disparu, F : recherché mais non retrouvé.

Sources

- Boutin, A., P. M. Valiquette, R. Pelletier et G. Lepage. 2010. *Étude de la pertinence écologique de protéger les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre de l'archipel Saint-François*. Rapport présenté à Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles. Éco-Nature, Laval, Québec. 97 p.
- Canada, Gouvernement du Canada. 2013. *Registre public des espèces en péril*. En ligne : [http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm].
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2013. *Extractions du système de données pour le territoire 7016-130128*. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2011. *Extractions du système de données pour le territoire du projet de la ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec*. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2008. *Liste des plantes menacées ou vulnérables selon la présence et le potentiel de présence dans les régions administratives*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. [En ligne] [http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/liste_PMV_RepaRA_08_2008.pdf] (novembre 2011).
- FloraQuebeca. 2009. *Plantes rares du Québec méridional*. Guide d'identification préparé par le comité Flore québécoise de FloraQuebeca en collaboration avec le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Québec, Publications du Québec. 406 p.
- Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons. 2010. *Plan d'aménagement 2009-2013. Forêt habitée de la Doré*. Version 2. En ligne : [http://www.coopriviereauxsaumons.com]. 36 p. et ann.
- Couillard L., N. Dignard, P. Petitclerc, D. Bastien, A. Sabourin et J. Labrecque. 2012. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Outaouais, Laurentides et Lanaudière*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 434 p.
- Dignard, N., P. Petitclerc, J. Labrecque et L. Couillard. 2009. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Côte-Nord et Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 144 p.
- Dignard, N., L. Couillard, J. Labrecque, P. Petitclerc et B. Tardif. 2008. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Capitales-Nationales, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 234 p.
- Hydro-Québec TransÉnergie. 2010a. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation*. Étude d'impact sur l'environnement. Montréal, Hydro-Québec TransÉnergie. Pag. Multiple.
- Hydro-Québec TransÉnergie. 2010b. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Ligne de la Mauricie-Lanaudière à 315 kV*. Étude d'impact sur l'environnement. Montréal, Hydro-Québec TransÉnergie. Pag. Multiple.

- Lavoie, R. 2006. *Entente de conservation. Entente no 25,390*. Entre le Conseil régional de l'environnement de Laval et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Régie par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01). 15 novembre 2006. 17 p. et ann.
- Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2013. *Espèces menacées ou vulnérables au Québec*. En ligne : [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm>].
- Ville de Montréal. 2011. *Inventaires divers. Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies*. Montréal, Ville de Montréal.

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique						Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information	
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal		Laval
		Québec ^a	Canada ^b			Groupement d'essences	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
Adiante du Canada ^d	<i>Adiantum pedatum</i>	VC	—	Érablières à érable à sucre riches en humus.	2012 et 2013	Groupement d'essences ER, ERFT, FT	Dépôt de surface 1AM, 1AY, 1A, 5S	Classe de drainage 20, 30, 40	Type écologique FE12, FE22	Carte écoforestière	Estivale	I	PF	C	PM	PF	C	FloraQuebeca, 2009
Ail des bois ^d	<i>Allium tricoccum</i> var. <i>tricoccum</i>	V	—	Forêts dominées par l'érable à sucre. Mi-versants, bas de pentes et bords de cours d'eau. Sols bien ou modérément drainés et riches en éléments minéraux. L'ail des bois accompagne fréquemment le frêne d'Amérique, l'érythron d'Amérique (<i>Erythronium americanum</i>) et le trille rouge (<i>Trillium erectum</i>).	2012	Groupement d'essences ER, ERFT, FT	Dépôt de surface 1AM, 1AY, 1A, 5S	Classe de drainage 20, 30, 40	Type écologique FE12, FE22	Carte écoforestière	Printanière	I	PF	C	PÉ	C	C	CDPNQ, 2013 et 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
					2013	Groupement d'essences ER, ERFT, FT, FTR, EOR	Classe d'âge 30, 50, JIN VIN	Dépôt de surface 1A, 1AM, 1AY	Classe de drainage 20, 30, 40									
Ail du Canada	<i>Allium canadense</i> var. <i>canadense</i>	S	—	Milieux ouverts ou parfois boisés, hauts rivages rocheux, alvars, marais, prairies humides, boisés feuillus riverains. Plante calcicole.	2012	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Estivale précoce	I	I	PF	I	PF	PF	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009 ; Couillard et coll., 2012
					2013 ^f	Groupement d'essences EO, FH, FT, FTR	Classe d'âge Jin, Vin	Dépôt de surface 1A, 3AN, 5A	Classe de drainage 30, 40, 50	Type écologique FE1, FO1, MJ1, MJ2								
Agastache faux-népéta	<i>Agastache nepetoides</i>	S	—	Clairières, taillis, orée des bois, bosquets, bois ouverts secs et rocheux, milieux souvent calcaires.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Estivale tardive	I	I	PF	I	PF	PF	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
Aigremoine pubescente ^d	<i>Agrimonia pubescens</i>	S	—	Bois feuillus ouverts, arbustives et friches secs, riches et calcaires. Plante calcicole.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Estivale tardive	I	I	I	I	PF	C	CDPNQ, 2013 et 2011 ; FloraQuebeca, 2009

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique								Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information			
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay- Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Laval					
		Québec ^a	Canada ^b			Type de terrain	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface									Classe de drainage		Type écologique		
Amélanchier gracieux ^d	<i>Amelanchier amabilis</i>	S	—	Flancs boisés, escarpés et semi-ouverts de collines, taillis rocheux ou sablonneux. Milieux souvent calcaires.	2012	Groupement d'essences		Dépôt de surface		Classe de drainage		Type écologique		Carte écoforestière	Printanière	I	I	I	I	PF	C	CDPNQ, 2013 et 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
						ER, ERFT, FT		1AM, 1AY, 1A, 5S		20, 30, 40		FE12, FE22										
						EOR, FTPB, FTR, PBFT, PE1S, PEPER, REO, RFT, PRPE, RPE		R1A, 1AM, 1AY, 5S		10, 20, 30		MJ10, MJ12, MJ20, MJ21, MJ22, MS21										
					2013	Type de terrain	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique											
DS	ER, ERFT, FH, FT, FTPB, FTR	JIN	1AM, R1A, 3AN, R	00, 10, 20, 40		FC1, FE2, FE5, FE6, MF1, MJ1																
Arabette à fruits réfléchis	<i>Boechera retrofracta</i>	S	—	Escarpements, talus d'éboulis, milieux rocheux, secs, ouverts en pente et calcaires.	2012 et 2013	Escarpements				Photo-interprétation	Estivale précoce	I	PF	I	PF	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009				
Aréthuse bulbeuse ^e	<i>Arethusa bulbosa</i>	S	—	Tourbières à sphaignes, sous les éricacées et sur les petits monticules moussus à la base des thuyas, des mélèzes et des épinettes noires ; plante obligée des milieux humides.	2012 et 2013	Tourbières ombrotrophes ouvertes				Photo-interprétation	Estivale précoce	PF	PF	PF	PF	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009				
Arisème dragon	<i>Arisaema dracontium</i>	M	P	Plaines inondables, souvent à la limite des hautes eaux, érablières à érables argenté et frêne rouge, prairies alluvionnaires à alpeste roseau.	2012	Groupement d'essences		Dépôt de surface		Classe de drainage		Type écologique		Carte écoforestière	Estivale précoce	I	I	PF	I	PF	C	CDPNQ, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
						FH		3AN		40, 50, 60		FO18										
					2013	Type de terrain	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique											
DH	FH	90, 120, JIN, VIN	3AE, 3AN, 5A, 7E, 71	40, 50, 60		FE1, FE2, FO1																

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique						Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information	
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal		Laval
		Québec ^a	Canada ^b			Groupement d'essences	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
Asaret du Canada ^d	<i>Asarum canadense</i>	VC	—	Forêt feuillue. Érablières à caryer et à tilleul, milieux calcaires riches ou près de cours d'eau.	2012 et 2013	Groupement d'essences	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale	I	I	C	PM	PF	C	Hydro-Québec TransÉnergie, 2010a ; FloraQuebeca, 2009
						ER, ERFT, FT	1AM, 1AY, 1A, 5S	20, 30, 40	FE12, FE22									
Aster à feuilles de linaires	<i>Ionactis linariifolia</i>	V	—	Milieux sablonneux ou rocheux, secs et ouverts, clairières dans les pinèdes à pin gris, dunes, berges ou escarpements rocheux et riverains, près des chutes.	2012 et 2013	Groupement d'essences	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale tardive	I	PF	I	I	I	I	CDPNQ, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; FloraQuebeca, 2009
						CC, CS, PBS, PGP, RC	R1A, 1AM, 1AY, 1A, 5S, 5SY, 4GA, 4GS, 3AN	10, 20, 30	RP10, RP11, RS12, RS21									
						EOR, FTPB, FTR, PBFT, PE1S, PEPER, REO, RFT, PRPE, RPE	R1A, 1AM, 1AY, 5S	10, 20, 30	MJ10, MJ12, MJ20, MJ21, MJ22, MS21									
Aubépine suborbiculaire	<i>Crataegus suborbiculata</i>	S	—	Friches, orée des bois, bordures. Plante calcicole.	2012	Note : données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce				—	Printanière	I	I	I	I	I	PF	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009 ; Couillard et coll., 2012
					2013 ^f	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique								
						BB1, FT	10, 30, JIN	1A, 5A	30, 40, 50	FE1, FO1								
Bartonie de Virginie	<i>Bartonia virginica</i>	S	—	Parties sèches et ouvertes de tourbières ombrotrophes à sphaignes et éricacées et de tourbières minérotrophes à érable rouge, bois ouverts mixtes acides et sablonneux.	2012 et 2013	Tourbières ombrotrophes et minérotrophes ouvertes				Photo-interprétation	Estivale tardive	I	I	PF	I	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
						Note : présence dans la plaine du Saint-Laurent												
Botryche à limbe rugueux ^d	<i>Botrychium rugulosum</i>	S	—	Clairières ou friches sablonneuses, dunes ouvertes, berges boisées.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Automnale	I	I	PF	PF	I	C	CDPNQ, 2013 et 2011
Cardamine carcajou ^d	<i>Cardamine diphylla</i>	VC	—	Érablières à érable à sucre riches en humus et plus ou moins humides.	2012 et 2013	Groupement d'essences	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Printanière	I	I	C	PM	PM	I	FloraQuebeca, 2009
						ER, ERFT, FT	1AM, 1AY, 1A, 5S	20, 30, 40	FE12, FE22									

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique										Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat					Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Laval			
		Québec ^a	Canada ^b			Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique											
Cardamine découpée	<i>Cardamine concatenata</i>	S	—	Bois riches, feuillus, secs ou humides, érablières à érable à sucre rocheuses. Plante calcicole.	2012	Groupement d'essences		Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Printanière	I	I	PM	PF	PF	I	CDPNO, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009	
						EO, FH, ERFT, FT		1A, 5A, 3AN		30, 40, 50	FE12, FE16, FO18										
2013	Type de terrain	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Printanière	I	I	PM	PF	PF	I	CDPNO, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009						
	DH	ER, ERFT, FH, FT	30, 50, JIN, VIN	1A, 1AY, 5A, 7E	20, 30, 40, 50, 60	FE1, FE2, FE3, FO1															
Cardamine géante	<i>Cardamine maxima</i>	VC	—	Érabières riches en humus et plus ou moins humides, frênaies à ormes, bas de pentes calcaires et sourceuses.	2012 et 2013	Groupement d'essences		Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Printanière	I		I	PF	PF	PF	I	FloraQuebeca, 2009
						EO, FH, ERFT, FT		1A, 5A, 3AN		30, 40, 50	FE12, FE16, FO18										
Carex à feuilles capillaires	<i>Carex atlantica</i> ssp. <i>capillacea</i>	S	—	Tourbières, clairières dans les marécages arbustifs.	2012 et 2013	Tourbières ombrotrophes et minérotrophes ouvertes et marécages arbustifs					Photo-interprétation	Estivale	I	I	PF	I	I	I	CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009		
						Note : présence dans la plaine du Saint-Laurent															
Carex de Mühlenberg ^d	<i>Carex muehlenbergii</i> var. <i>muehlenbergii</i>	S	—	Milieu sablonneux, secs, ouverts, dunes, clairières, affleurements rocheux, escarpements et champs.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)					—	Estivale	I	I	C	I	I	I	CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009		
Carex des prairies	<i>Carex prairea</i>	S	—	Prairies humides, tourbières minérotrophes et marécages calcaires. Plante calcicole.	2012 et 2013	Prairies humides, tourbières minérotrophes ouvertes et marécages arbustifs					Photo-interprétation	Estivale	I	I	PF	I	I	I	CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009		
						Note : présence dans la plaine du Saint-Laurent															
Carex faux-rubanier	<i>Carex sparganioides</i>	S	—	Bois secs à humides, riches, calcaires et souvent rocailleux, clairières, sentiers dans les érabières à érables à sucre. Plante calcicole.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)					—	Estivale précoce	I	I	I	I	C	I	CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009		

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique						Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay- Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal		Laval	
		Québec ^a	Canada ^b			Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage										Type écologique
Carex folliculé	<i>Carex folliculata</i>	S	—	Milieux humides, marais, marécages, laggs (bordures de tourbières), érablières à érable rouge. Plante facultative des milieux humides.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale	I	PF	PM	PF	I	I	CDPNQ, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
						EO, FH, ERFT, FT	1A, 5A, 3AN		30, 40, 50	FE12, FE16, FO18									
					2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
						EO, ERFT, FT, EOR, REO, RFH	30, 50, 70, Jin, Vin	1A, 5A, 5S	30, 40, 50	FE1, FE2, MF1, MJ1, MJ2, RT1									
Carex porte-tête	<i>Carex cephalophora</i>	S	—	Milieux rocheux, secs à humides, plus ou moins ouverts, clairières, sentiers, érablières à érable à sucre.	2012	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—		I	I	PF	I	PF	I		CDPNQ, 2008 ; Couillard et coll., 2012
						2013 ^f	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface										
						ER, ERFT, FT	10, 30, 70, JIN, VIN	1A, 1AM, 1AY, R1A, 6S, R	10, 20, 30, 31, 40	FC1, FE1, FE2, FE5, FE6									
Carmantine d'Amérique	<i>Justicia americana</i>	M	M	Eaux vives et peu profondes, plus rarement calmes, souvent près des rives, plante obligée des milieux humides.	Aucune	Note : l'habitat de cette espèce n'a pas été cartographié, car aucun support ne sera construit dans un cours d'eau ou un plan d'eau, à l'exception de quelques pylônes qui seront installés dans la rivière des Prairies.				—	Estivale	I	I	C	I	PF	C		
Caryer ovale ^d	<i>Carya ovata</i> var. <i>ovata</i>	S	—	Bois riches, frais ou humides, érablières à érable à sucre et autres forêts feuillues sur sol souvent argileux ou rocheux, parfois en milieu ouverts le long des fossés.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage		Carte écoforestière	En tout temps	I	I	PM	I	C	C	Boutin et coll., 2010 ; CDPNQ, 2011 ; Ville de Montréal, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
						EO, FH, ERFT, FT	1A, 5A, 3AN		30, 40, 50	FE12, FE16, FO18									
						Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
						EO, ERFT, FH, FT	10, 30, 50, JIN, VIN	1A, 1AY, 5A	30, 40, 50	FE1, FE2, FO1									
Cerisier de la Susquehanna	<i>Prunus susquehanae</i>	S	—	Milieux ouverts, sables secs siliceux, landes sablonneuses.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Estivale	PF	I	I	I	I	I	FloraQuebeca, 2009 ; CDPNQ, 2008	

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique						Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal		Laval	
		Québec ^a	Canada ^b			Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage										Type écologique
Claytonie de Virginie	<i>Claytonia virginica</i>	S	—	Milieux frais ou humides, boisés, érablières à érable argenté ou érable rouge, ou à tilleul et caryer, ormaies à orme d'Amérique, chênaies à chêne à gros fruits, frênaies à frêne rouge.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Printanière	I	I	PF	PF	PF	I	CDPNO, 2011 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009 ; Dignard et coll., 2008
						EO, ERFT, FH, FT	1A, 1AM, 1AY, 3AN, 5A		20, 30, 40, 50	FE1, FE2, FE5, FE6, FO1									
					2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
						EO, ERFT, FH, FT	10, 70, 120, JIN, VIN	1A, 1AM, 1AY, 3AN, 5A	20, 30, 40, 50	FE1, FE2, FE5, FE6, FO1									
Conopholis d'Amérique ^d	<i>Conopholis americana</i>	V	—	Chênaies à chêne rouge, érable à sucre et hêtre, érablières à érable à sucre et chêne rouge, pinèdes à pin blanc et chêne rouge, cédrrières à chêne rouge et hêtre.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale précoce	I	I	C	PF	I	I	Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009 ; CDPNO, 2008 ; Dignard et coll., 2008
						CH, ER, ERFT, FT, FTPB, FTR	1AY, 1AM, R1A		10, 20, 30	FC1, FE1, FE2, FE5, FE6, MJ1									
					2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
						CH, ER, ERFT, FT, FTPB, FTR	JIN, VIN	1AM, 1AY, R1A	10, 20, 30	FC1, FE1, FE2, FE5, FE6, MJ1									
Corallorhize striée	<i>Corallorhiza striata</i> var. <i>striata</i>	S	—	Cédrrières sèches à humides, bois mixtes ou conifériens à sous-bois dégagé. Plante calcicole.	2012 et 2013	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale précoce	PF	PF	I	I	I	I	CDPNO, 2011 ; Dignard et coll., 2009 et 2008 ; FloraQuebeca, 2009
						CC, CS, PBS, RC	R1A, 1AM, 1AY, 1A, 5S, 5SY, 4GA, 4GS, 3AN		10, 20, 30	RP10, RP11, RS12, RS21									
						EOR, FTPB, FTR, PBFT, PE1S, PEPER, REO, RFT, PRPE, RPE	R1A, 1AM, 1AY, 5S		10, 20, 30	MJ10, MJ12, MJ20, MJ21, MJ22, MS21									

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce		Statut		Habitat type	Recherche cartographique					Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Québec ^a	Canada ^b		Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay- Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides		Montréal	Laval
						Groupement d'essences	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
Cypripède royal	<i>Cypripedium reginae</i>	S	—	Tourbières, cédrières et marécages calcaires, partiellement ouverts ou semi-ouverts, tourbières minérotophées boisées confériennes. Plante calcicole.	2012	Groupement d'essences CC, CS, RC	Dépôt de surface 1A, 7E, 7T	Classe de drainage 40, 50, 60	Type écologique RC38, RS18, RS22	Carte écoforestière	Estivale précoce	I	I	PF	PF	I	I	CDPNQ, 2011 ; Dignard et coll., 2009 et 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
					2013	Groupement d'essences RFH, CC, CE, RC, SS	Classe d'âge 30, 50, 70, 120, JIN, VIN	Dépôt de surface 1A, 5A, 5S, 7E, 7T, 8AY	Classe de drainage 30, 40, 50, 60									
Dryoptère de Clinton ^{d, e}	<i>Dryopteris clintoniana</i>	S	—	Forêt feuillues humides et riches, berges des cours d'eau.	2012	Groupement d'essences ER, ERFT, FT	Dépôt de surface 1AM, 1AY, 1A, 5S	Classe de drainage 20, 30, 40	Type écologique FE12, FE22	Carte écoforestière	Estivale	I	PF	C	PM	PF	C	CDPNQ, 2013 et 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
					2013	Groupement d'essences EO, ERFT, FH, FT, EOR, FHR	Classe d'âge 30, 50, JIN, VIN	Dépôt de surface 1A, 1AY, 1AM, 5A	Classe de drainage 20, 30, 40, 50									
Droséra à feuilles linéaires	<i>Drosera linearis</i>	S	—	Tourbières minérotophées et platières de lacs marneux, habituellement en milieu calcaire.	2012 et 2013	Tourbières ombrotrophes et minérotophées ouvertes				Photo-interprétation	Estivale	PF	I	I	I	I	I	FloraQuebeca, 2009 ; CDPNQ, 2008
Éléocharide de Robbins	<i>Eleocharis robbinsii</i>	S	—	Eaux peu profondes, boues et rivages de lacs, marais.	2012 et 2013	Marais et eaux peu profondes Note : secteur du ruisseau de Feu, à Terrebonne				Photo-interprétation	Estivale tardive	I	I	PF	PF	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
Élyme des rivages ^e	<i>Elymus riparius</i>	S	—	Hauts rivages et berges de cours d'eau, bois humides et semi-ouverts.	2012	Marécages arbustifs et arborescents Note : présence dans la plaine du Saint-Laurent				Photo-interprétation	Estivale	I	I	PF	PF	PF	PF	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009 ; Couillard et coll., 2012
					2013	Groupement d'essences EO, ER, ERFT, FT, FTR, REO	Classe d'âge 30, 50, 120, JIN, VIN	Dépôt de surface 1A, 1AY, 3AN, 4GS, 5A	Classe de drainage 20, 30, 40, 50	Type écologique FE1, FE2, FO1, MJ1, RP1, RS1								

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique						Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal		Laval	
		Québec ^a	Canada ^b			Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage										Type écologique
Érable noir ^d	<i>Acer nigrum</i>	V	—	Érabières à érable à sucre sur coteaux calcaires, orée des bois, hautes berges, forêts de feuillus tolérants à la limite de la zone inondable. Plante calcicole.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	En tout temps	I	I	C	PF	C	C	CDPNQ, 2013 et 2011 ; Ville de Montréal, 2011 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009 ; Dignard et coll., 2008
						ER, ERFT, FH, FT	1A, 1AY, 5A, 5S		20, 30, 40, 50	FE12, FE22									
2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique													
	ER, ERFT, FH, FT, SG	30, 120, JIN, VIN	1A, 1AY, 5A, 5S		20, 30, 40, 50	FE1, FE2, FO1, RB5													
Fimbristyle d'automne	<i>Fimbristylis autumnalis</i>	S	—	2012 et 2013	Note : données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce				—	Estivale tardive	I	I	PM	PF	PF	PF	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009		
Galéaris à feuille ronde	<i>Amerorchis rotundifolia</i>	S	—	2012 et 2013	Tourbières minérotrophes boisées				Photo-interprétation	Estivale précoce	PF	I	I	I	I	I	CDPNQ, 2011 FloraQuebeca, 2009		
Galéaris remarquable	<i>Galearis spectabilis</i>	S	—	Érabières riches à érable à sucre et hêtre, partiellement ouvertes, parfois en bas de pente.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Printanière	I	I	PF	PF	PF	I	CDPNQ, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
						ER, ERFT, FT	1AM, 1AY, 1A, 5S		20, 30, 40	FE12, FE22									
2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique													
	ER, ERFT, FT, RFT	50, JIN, VIN	1A, 1AM, 1AY, 5S		20, 30	FE1, FE2, FE5, MJ1													

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique							Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Seguenay–Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Laval			
		Québec ^a	Canada ^b			Type de terrain	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface										Classe de drainage	Type écologique
Genévrier de Virginie ^d	<i>Juniperus virginiana</i> var. <i>virginiana</i>	S	—	Milieux ouverts secs et parfois calcaires, rocheux ou rocailleux, escarpements, alvars, souvent associé au chêne rouge, au chêne blanc, au chêne à gros fruits (dans les alvars) et au thuya.	2012	Groupement d'essences		Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	En tout temps	I	I	I	I	PM	C	Boutin et coll., 2010 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009 ; Dignard et coll., 2008
						CH, ERFT, FH, FT, FTPB, MX, PB+PE, REO		1AY, 1AM, R1A, 3AN, 5A, 5SM, R5S, R		00, 10, 20, 30, 40, 50	FC1, FE1, FE6, RP1									
					2013	DS	CH, ERFT, FH, FT, FTPB, MX, PB+PE, REO	10, 30, 70, JIN, VIN	1AY, 1AM, R1A, 3AN, 5A, 5SM, R5S, R	00, 10, 20, 30, 40, 50	FC1, FE1, FE6, FO1, MJ1, RP1, RS1									
						Groupement d'essences		Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique									
Ginseng à cinq folioles	<i>Panax quinquefolius</i>	M	VD	Forêts de feuillus. Érablières à sucre méridionales mêlées d'espèces arborescentes comme le caryer cordiforme, le frêne d'Amérique, le noyer cendré, le tilleul d'Amérique et le chêne rouge. Souvent en bas de pente sur des sols enrichis par l'écoulement latéral.	2012	Groupement d'essences		Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale	I	I	C	PF	I	I	CDPNO, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
						ER, ERFT, FT		1AM, 1AY, 1A, 5S		20, 30, 40	FE12, FE22									
					2013	Groupement d'essences		Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
						ER, ERFT, FT, FTR		30, JIN, VIN	1A, 1AM, 1AY, R1A, 5S	20, 30	FE1, FE2, FE5, FE6									
Goodyérie pubescente	<i>Goodyera pubescens</i>	V	—	Forêts feuillues ou mixtes matures, mésiques ou humides, à érable à sucre, hêtre, chêne rouge, pruche, thuya, pin blanc et érable rouge. En terrain plat ou près de ruisseaux lorsqu'en pente.	2012	Groupement d'essences		Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	En tout temps	I	PF	I	PF	I	I	Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009 ; CDPNO, 2008
						ER, ERFT, FT		1AM, 1AY, 1A, 5S		20, 30, 40	FE12, FE22									
					2013	Groupement d'essences		Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
						EO, ERFT, FT, ERR, FTR, PB+FT		30, 90, JIN, VIN	1A, 1AM, 1AY, R1A, 5A, 5S	20, 30, 31, 40	FE1, FE2, FE6, MJ1, RP1									

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique				Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat	Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Laval	
		Québec ^a	Canada ^b												
Hudsonie tomenteuse	<i>Hudsonia tomentosa</i>	S	—	Milieus sablonneux, secs et ouverts, dunes et hautes plages.	2012 et 2013	Dunes	Photo-interprétation	En tout temps	PM	I	I	I	I	I	FloraQuebeca, 2009 ; CDPNO, 2008
Jonc de Greene	<i>Juncus greenei</i>	S	—	Milieus généralement secs, mais parfois humides, sols sablonneux, pinèdes à pin gris, rivages, dunes, plages et clairières.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)	—	Estivale tardive	PF	PF	PF	PF	PF	PF	FloraQuebeca, 2009 ; CDPNO, 2008
Lézardelle penchée ^d	<i>Saururus cernuus</i>	M	—	Bords vaseux de cours d'eau calmes, eaux peu profondes, marais, marécages.	2012 et 2013	Marais, eaux peu profondes et marécages arbustifs	Photo-interprétation	Estivale	I	I	I	I	PF	C	CDPNO, 2013 et 2011 ; FloraQuebeca, 2009
Lis du Canada ^d	<i>Lilium canadense</i>	VC	—	Marécages, marais, alluvions riveraines, aulnaies, champs humides, grèves estuariennes	2012 et 2013	Marécages arbustifs et arborescents, marais et prairies humides	Photo-interprétation	Estivale	I	I	C	PF	PF	C	Lavoie, 2006
Listière australe	<i>Listera australis</i>	M	—	Tourbières à sphaignes et éricacées, souvent en compagnie de la smilacine trifoliée et du trèfle d'eau.	2012 et 2013	Tourbières ombrotrophes ouvertes et minérotrophes boisées	Photo-interprétation	Printanière	PM	PM	I	PF	I	I	CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
Lycopie de Virginie ^d	<i>Lycopus virginicus</i>	S	—	Milieus humides, ouverts ou boisés, hauts rivages, dépressions boisées, prairies riveraines, marécages. Plante obligée des milieux humides.	2012 et 2013	Marais, prairies humides, marécages arbustifs et arborescents	Photo-interprétation	Estivale tardive	I	I	I	I	PF	C	Boutin et coll., 2010 ; CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
Matteucie fougère-à-l'autruche ^d	<i>Matteuccia struthiopteris</i> var. <i>pennsylvanica</i>	VC	—	Érablières à érable argenté, forêt feuillues ou mixtes sur sols humides, souvent inondée au printemps et riches en matière organique.	2012 et 2013	Marécages arbustifs et arborescents	Photo-interprétation	Estivale	PF	PM	C	C	C	C	CSFRS, 2010 ; Hydro-Québec TransÉnergie, 2010a ; Ville de Montréal, 2011 ; FloraQuebeca, 2009 ; Lavoie, 2006 ; Boutin et coll., 2010

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique						Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat	Méthode utilisée	Période d'observation	Seguenay–Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Laval					
		Québec ^a	Canada ^b																
Millepertuis à grandes fleurs ^d	<i>Hypericum ascyron</i>	S	—	Bords de fossés et milieux ouverts, haut rivages, berges, champs, escarpements humides et semi-ombragés.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Estivale	I	I	PF	PF	PF	C	CDPNQ, 2013 et 2011 ; FloraQuebeca, 2009	
Muhlenbergie des bois	<i>Muhlenbergia sylvatica</i>	S	—	Bois humides, riches et feuillus et rivages rocheux.	2012 et 2013	Marécages arborescents				Photo-interprétation	Estivale tardive	I	I	PF	PF	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009	
Noyer cendré ^d	<i>Juglans cinerea</i>	S	VD	Bois riches, frais ou humides, plus ou moins ouverts, berges de rivières, érablières à érable à sucre, bas de pentes, friches et champs.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	En tout temps	I	I	C	PM	C	C	CDPNQ, 2013 et 2011 ; Ville de Montréal, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
					2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
Orme liège ^d	<i>Ulmus thomasii</i>	M	—	Milieux ouverts, secs, rocheux et calcaires, buttes, crêtes, petits escarpements, clôtures de roches, orée des bois, bords de routes, clairières dans des érablières à érable à sucre. Plante calcicole.	2012	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	En tout temps	I	I	C	PF	C	C	Boutin et coll., 2010 ; CDPNQ, 2011 ; Ville de Montréal, 2011 ; FloraQuebeca, 2009 ; Couillard et coll., 2012	
					2013 ^f	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
Panic flexible	<i>Panicum flexile</i>	S	—	Milieux calcaires ouverts et rocheux, alvars. Plante calcicole.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Estivale tardive	I	I	I	I	PF	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009	
Panic raide	<i>Panicum virgatum</i>	S	—	Hauts rivages ouverts et secs, sablonneux, graveleux ou rocheux, prairies riveraines.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Estivale tardive	I	I	PF	I	PF	PF	FloraQuebeca, 2009 ; CDPNQ, 2008	

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique						Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Seguenay–Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal		Laval	
		Québec ^a	Canada ^b																
Persicaire de Carey	<i>Persicaria careyi</i>	S	—	Milieux humides, sablonneux ou organiques, marais, marécages, rivages, fossés, prairies et clairières.	2012 et 2013	Marécages arbustifs et arborescents, marais et prairies humides Note : présence jusqu'à la hauteur de Saint-Côme, dans Lanaudière				Photo-interprétation	Estivale	I	I	PF	I	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009	
Persicaire faux-poivre-d'eau ^e	<i>Persicaria hydropiperoides</i>	S	—	Rivages, marais, marécages, prairies riveraines, saulaie, en eaux calmes et peu profondes, grands fossés.	2012 et 2013	Marécages arbustifs et arborescents, prairies humides, marais et eaux peu profondes Note : présence dans la plaine du Saint-Laurent				Photo-interprétation	Estivale tardive	I	I	PF	PF	PF	PF	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009	
Platanthère à grandes feuilles ^d	<i>Platanthera macrophylla</i>	S	—	Forêts mixtes et mésiques d'érables à sucre, pruche et hêtre.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale précoce	I	PF	C	PF	I	I	CDPNQ, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012
						ER, ERFT, FT	1AM, 1AY, 1A, 5S		20, 30, 40	FE12, FE22									
					2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
						ER, ERFT, BJ+R, EOR, FIBBS, FTR	50, 70, 120, JIN, VIN	1A, 1AM, 1AY, R1A, 5S	20, 30	FE1, FE2, FE3, FE5, MJ1									
Platanthère petite-herbe	<i>Platanthera flava</i> var. <i>herbiola</i>	S	—	Milieux humides ouverts à partiellement ouverts, hauts rivages, berges, friches, forêts décidues et marécages.	2012 et 2013	Marécages arbustifs Note : en bordure du fleuve Saint-Laurent				Photo-interprétation	Estivale précoce	I	I	PF	I	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009	
Podophylle pelté	<i>Podophyllum peltatum</i>	M	—	Érablières à érable à sucre, bois riches.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Printanière	I	I	PF	I	I	I	Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009 ; CDPNQ, 2008
						ER, ERFT, FT	1AM, 1AY, 1A, 5S		20, 30, 40	FE12, FE22									
					2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
						FH, FT	10, JIN	1A, 3AN	30, 40	FE1, FO1									

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique							Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information	
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Laval		
		Québec ^a	Canada ^b																
Polygonelle articulée	<i>Polygonella articulata</i>	S	—	Milieux sablonneux, secs, ouverts et dégagés, plages, dunes, sablières, s'échappe parfois le long des routes et des voies ferrés.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Estivale tardive	PM	PF	I	I	I	I	CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009	
Ptéropore andromède	<i>Pterospora andromedea</i>	M	—	Vieilles forêts conifériennes ou mixtes dominées par le pin blanc et le thuya, le plus souvent en pente et près de l'eau, à sous-bois dégagé, plante calcicole.	2012 et 2013	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale	I	PF	I	I	I	I	Dignard et coll., 2008 ; FloraQuebeca, 2009
						EOR, FTPB, FTR, PBFT, PE1S, PEPER, REO, RFT, PRPE, RPE	R1A, 1AM, 1AY, 5S		10, 20, 30	MJ10, MJ12, MJ20, MJ21, MJ22, MS21									
						CC, CS, PBS, PGPG, RC	R1A, 1AM, 1AY, 1A, 5S, 5SY, 4GA, 4GS, 3AN		10, 20, 30	RP10, RP11, RS12, RS21									
Renoncule à éventails ^d	<i>Ranunculus flabellaris</i>	S	—	Marécages, érablières à érables argenté, eaux calmes, peu profondes, rivages et étangs boueux.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale précoce	I	I	PF	I	PF	C	CDPNO, 2013 et 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
						EO, FH, ERFT, FT	1A, 5A, 3AN		30, 40, 50	FE12, FE16, FO18									
					Type de terrain	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
					2013	DH	ERFT, FH, FT	10, 30, 50, JIN, VIN	1A, 3AN, 5A, 7E, 7T	30, 40, 50, 60	FE1, FO1								

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique							Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat						Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides		Montréal	Laval
		Québec ^a	Canada ^b																	
Rhynchospore à petites têtes	<i>Rhynchospora capitellata</i>	S	—	Milieux acides, humides, ouverts et dégagés, sablonneux, rocheux ou tourbeux, rivages sourceux ou champs. Plante facultative des milieux humides.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)						—	Estivale tardive	I	I	PM	PF	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
Ronce à flagelles	<i>Rubus flabellaris</i>	S	—	Terrains sablonneux, tourbières sèches, rivages et affleurements rocheux et acides, escarpements, bois ouverts et bords de routes.	2012	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)						—	Estivale	I	PF	PF	PF	I	I	FloraQuebeca, 2009 ; CDPNQ, 2008 ; Couillard et coll., 2012
					2013 ^f	Type de terrain DH	Groupement d'essences EO, ERFT, FT, FTPB, PB+PE	Classe d'âge 70, Jin	Dépôt de surface 1A, 1AM, R1A, 2BE, 3AN, R5S, 7E, R	Classe de drainage 10, 20, 30, 40, 60	Type écologique FE1, FE2, FO1, MF1, MJ1, RP1, TOB									
Sanguinaire du Canada ^d	<i>Sanguinaria canadensis</i>	VC	—	Érablières et boisés riches en humus, rocheux ou humides.	2012 et 2013	Groupement d'essences	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale précoce	I	I	C	C	C	C	C	Boutin et coll., 2010 ; Ville de Montréal, 2011 ; FloraQuebeca, 2009	
					ER, ERFT, FT	1AM, 1AY, 1A, 5S	20, 30, 40	FE12, FE22												
Scirpe à soies inégales ^d	<i>Schoenoplectus heterochaetus</i>	S	—	Eaux tranquilles et peu profondes des rives et marécages en milieu calcaire. Plante obligée des milieux humides.	2012 et 2013	Marécages arbustifs et arborescents, eaux peu profondes et marais				Photo-interprétation	Estivale tardive	I	I	PF	I	PF	C	C	C	Boutin et coll., 2010 ; CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
						Note : présence dans la plaine du Saint-Laurent														
Scirpe pendant ^e	<i>Scirpus pendulus</i>	S	—	Lieux ouverts et humides, souvent rocheux, prairies, alvars et marais. Plante calcicole.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)						—	Estivale précoce	I	I	I	PF	C	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
Sélaginelle cachée	<i>Selaginella eclipes</i>	S	—	Milieux humides plutôt ouverts, sables, prairies humides, rivages dénudés, marécages, dalles calcaires moussues en zone inondable et alvars riverains.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)						—	Estivale	I	I	PF	PF	PF	PF	FloraQuebeca, 2009 ; CDPNQ, 2008
Souchet grêle	<i>Cyperus lupulinus ssp. macilentus</i>	S	—	Milieux ouverts secs et sablonneux, hauts rivages, plages et dunes.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)						—	Estivale tardive	I	I	PF	PF	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
Spiranthe de Case	<i>Spiranthes casei var. casei</i>	S	—	Milieux ouverts et secs, rocheux ou sablonneux, acides et stériles, affleurements rocheux, clairières, friches et bords de routes.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)						—	Estivale tardive	I	I	PF	PF	PF	PF	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce		Statut		Habitat type	Recherche cartographique					Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information			
Nom commun	Nom latin	Québec ^a	Canada ^b		Année	Habitat			Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal		Laval		
Staphyllier à trois folioles	<i>Staphylea trifolia</i>	S	—	Hauts rivages semi-ouverts, orée des bois riverains, milieux sablonneux, rocheux ou alluvionnaires, collines boisées. Plante calcicole.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	En tout temps	I	I	C	PF	C	PF	CDPNQ, 2011 ; Ville de Montréal, 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
						EO, FH, ERFT, FT	1A, 5A, 3AN		30, 40, 50	FE12, FE16, FO18									
2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique													
	ERFT, FH, FT	70, JIN, VIN	1A, 1AY, 3AN, 5A, 7E		20, 30, 40, 50, 60	FE1, FO1													
Trille blanc ^d	<i>Trillium grandiflorum</i>	VC	—	Riches érablières à caryer. Parfois présent dans les érablières à tilleul.	2012 et 2013	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Printanière	I	I	PÉ	PM	C	C	Hydro-Québec TransÉnergie, 2010 ^b ; Ville de Montréal, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
						EO, FH, ERFT, FT	1A, 5A, 3AN		30, 40, 50	FE12, FE16, FO18									
Utriculaire à bosse	<i>Utricularia gibba</i>	S	—	Eaux calmes et peu profondes, vases et rivages boueux des lacs, étangs, marais et tourbières.	2012 et 2013	Marais, étangs de castors et tourbières minérotrophes ouvertes				Photo-interprétation	Estivale tardive	PM	PM	PF	PM	I	I	I	CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
						Note : présence à partir du piedmont													
Utriculaire à scapes géminés	<i>Utricularia geminiscapa</i>	S	—	Eaux calmes et mares des tourbières, étangs et lacs.	2012 et 2013	Tourbières ombrotrophes ouvertes				Photo-interprétation	Estivale tardive	PM	PM	PF	PF	I	I	I	FloraQuebeca, 2009
						Note : présence dans les mares à partir du piedmont													
Uvulaire à grandes fleurs ^d	<i>Uvularia grandiflora</i>	VC	—	Forêt feuillue. Érablières à caryer ou à tilleul, riches en humus.	2012 et 2013	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Estivale précoce	I	I	C	PM	C	C	Hydro-Québec TransÉnergie, 2010 ^a ; Ville de Montréal, 2011 ; FloraQuebeca, 2009
						ER, ERFT, FT	1AM, 1AY, 1A, 5S		20, 30, 40	FE12, FE22									

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique						Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat				Méthode utilisée	Période d'observation	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides	Montréal		Laval	
		Québec ^a	Canada ^b																
Verveine simple	<i>Verbena simplex</i>	M	—	Alvars, milieux secs, ouverts, rocheux ou graveleux. Plante calcicole.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Estivale précoce	I	I	I	I	PF	PF	CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009	
Violette affine ^d	<i>Viola affinis</i>	S	—	Marécages, rivages, prairies et clairières.	2012	Groupement d'essences	Dépôt de surface		Classe de drainage	Type écologique	Carte écoforestière	Printanière	I	I	PF	I	PF	C	CDPNO, 2013 et 2011 ; Dignard et coll., 2008 ; Couillard et coll., 2012 ; FloraQuebeca, 2009
						FH	3AN		40, 50, 60	FO18									
					2013	Groupement d'essences	Classe d'âge	Dépôt de surface	Classe de drainage	Type écologique									
						FH, PE, CC	30, 50, 70, JIN, VIN	1A, 3AN, 5A, 7E	40, 50, 60	FE1, FO1, RB1, RS1									
Violette sagittée	<i>Viola sagittata</i> var. <i>sagittata</i>	S	—	Bords de route et de voies ferrées, sablières, terrains sablonneux ou rocailleux.	2012 et 2013	Note : espèce généraliste (données insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce)				—	Printanière	I	I	PF	I	I	I	CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009	

Tableau 2-30 : Espèces floristiques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans les corridors étudiés (suite)

Espèce				Habitat type	Recherche cartographique							Présence dans les corridors à l'étude ^c						Sources de l'information		
Nom commun	Nom latin	Statut			Année	Habitat						Méthode utilisée	Période d'observation	Seguenay–Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière	Laurentides		Montréal	Laval
		Québec ^a	Canada ^b																	
Woodwardie de Virginie ^d	<i>Woodwardia virginica</i>	S	—	Habitats palustres. Tourbières boisées en situation riveraine. Tourbières minérotrophes et ombrotrophes boisées ou non (en particulier les tourbières à sphaignes ouvertes, dominées par les éricacées, ou semi-fermées, peuplées par les épinettes noires et les mélèzes). Fossés.	2012	Tourbières ombrotrophes ouvertes, ombrotrophes boisées, minérotrophes ouvertes et minérotrophes boisées, marécages arbustifs et arborescents						Photo-interprétation	Estivale	I	I	C	PM	I	I	CDPNO, 2011 ; FloraQuebeca, 2009 ; Couillard et coll., 2012
					2013	Type de terrain DH	Groupement d'essences ERFT, EOR, REO	Classe d'âge 10, 30, 50, JIN	Dépôt de surface 1A, 5S, 7E, 7T	Classe de drainage 30, 40, 50, 60	Type écologique FE1, FE2, MF1, MJ1, MJ2, RE3, RP1, RS3, TOB	Carte écoforestière								

a. Selon le MDDEFP (Québec, MDDEFP, 2013) :

- M : espèce menacée au Québec.
- V : espèce vulnérable au Québec.
- VC : espèce vulnérable à la cueillette au Québec.
- S : espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec.

b. Selon l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (Canada, Gouvernement du Canada, 2013) :

- VD : espèce en voie de disparition au Canada.
- M : espèce menacée au Canada.
- P : espèce préoccupante au Canada.

c. Probabilité de présence dans les corridors à l'étude :

- C : présence confirmée.
- PE : probabilité de présence élevée.
- PM : probabilité de présence moyenne.
- PF : probabilité de présence faible.
- I : présence improbable.

d. Espèces floristiques dont la présence a été confirmée dans le corridor d'étude entre Rawdon et Laval.

e. L'aréthuse bulbeuse, la dryoptère de Clinton, l'élyme des rivages, la persicaire faux-poivre-d'eau et le scirpe pendant ont été retirés de la liste des espèces floristiques à statut particulier en juin 2013 (Gazette officielle du 26 juin 2013).

f. En 2012, les données étaient insuffisantes pour cartographier l'habitat de l'espèce. Cependant, à la suite de la publication du *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables* (Couillard et coll., 2012) couvrant les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière, une requête cartographique a été réalisée afin de définir les habitats potentiels pour les nouveaux secteurs étudiés en 2013.

■ QC-2-31

Pour que le projet soit considéré acceptable au regard des espèces exotiques envahissantes (EEE), l'initiateur devra transmettre au Ministère le *Shape file* des cartes illustrant les inventaires réalisés ou fournir les coordonnées des stations d'échantillonnage. Les renseignements supplémentaires présentés dans le complément de l'étude d'impact sur l'environnement ne permettent pas d'obtenir ces localisations. Par ailleurs, l'initiateur propose des mesures de végétalisation et de gestion des déblais touchés par le roseau commun seulement. Les mesures proposées doivent être appliquées à toutes les EEE.

Réponse

Comme mentionné à la réponse 142 de la première série de questions du MDDELCC :

L'inventaire des espèces floristiques exotiques envahissantes (EEE) n'a pas été réalisé sur l'ensemble des tracés retenus, mais uniquement dans les milieux humides et les peuplements forestiers visités dans le cadre des études sectorielles portant sur les milieux humides et sur les espèces floristiques à statut particulier. De plus, l'emprise existante d'Hydro-Québec sur l'île de Montréal, qui traverse le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, a été inventoriée jusqu'au poste du Bout-de-l'Île.

L'étude sectorielle sur les milieux humides (GENIVAR, 2013b) contient un CD, à l'annexe C, qui regroupe l'ensemble des fiches floristiques produites à partir des données recueillies sur la flore des milieux humides visités. Lorsqu'une EEE était présente, son abondance (recouvrement) était inscrite sur les fiches floristiques. La carte A, à l'annexe A de l'étude sectorielle, situe tous les milieux humides visités. Des EEE ont ainsi été observées dans les 18 milieux humides suivants : M263, M51, M211, M210, M209, M206, M253, M252, M233, M203, M204, M251, M202, M201, M270, M235, M271 et M200.

Des EEE ont également été observées dans trois peuplements forestiers visités lors de l'inventaire des espèces floristiques à statut particulier, soit les peuplements F204, F205 et F206. La carte B, insérée à l'annexe B de l'étude sectorielle (GENIVAR, 2013a), situe ces peuplements. Les fiches floristiques correspondantes sont incluses dans le CD, à l'annexe C.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations présentées sur le CD, à l'annexe C concernant les EEE. Il présente chaque station d'inventaire (fiches floristiques) où des EEE ont été vues, les coordonnées géographiques ainsi que les différentes EEE observées à chaque station.

Tableau 2-31 : Espèces exotiques envahissantes présentes dans les milieux humides inventoriés

Fiche floristique		Coordonnées géographiques de la station d'échantillonnage (X,Y)	Espèces exotiques envahissantes observées
M263		-73,72000000 46,22831000	<i>Lythrum salicaria</i>
M51		-73,71060181 46,12680054	<i>Lythrum salicaria</i>
M211-2		-73,66756000 46,05902000	<i>Phalaris arundinacea</i>
M210		-73,70918000 46,01836000	<i>Lythrum salicaria</i>
M209-3		-73,76384000 46,00153000	<i>Lythrum salicaria</i>
M206		-73,85438000 45,88490000	<i>Phragmites australis</i>
M253		-73,84581000 45,84460000	<i>Acer negundo</i>
M252		-73,84459000 45,83841000	<i>Acer negundo</i>
M233	M233-1	-73,74839000 45,76449000	<i>Phragmites australis</i>
	M233-2	-73,74707000 45,76394000	<i>Phragmites australis</i> <i>Lythrum salicaria</i>
M203	M203-1	-73,70358000 45,73180000	<i>Acer negundo</i> <i>Anthriscus sylvestris</i>
	M203-2	-73,70299000 45,73082000	<i>Acer negundo</i> <i>Frangula alnus</i> <i>Anthriscus sylvestris</i>
	M203-3	-73,70415000 45,73022000	<i>Acer negundo</i> <i>Anthriscus sylvestris</i> <i>Alliaria petiolata</i>
	M203-4	-73,70298000 45,73104000	<i>Acer negundo</i> <i>Anthriscus sylvestris</i> <i>Butomus umbellatus</i> <i>Lythrum salicaria</i>
M204	M204-1	-73,70247000 45,73156000	<i>Acer negundo</i> <i>Anthriscus sylvestris</i>
	M204-2	-73,70258000 45,73166000	<i>Acer negundo</i> <i>Rhamnus cathartica</i>

Tableau 2-31 : Espèces exotiques envahissantes présentes dans les milieux humides inventoriés (*suite*)

Fiche floristique		Coordonnées géographiques de la station d'échantillonnage (X,Y)	Espèces exotiques envahissantes observées
M251		-73,68348000 45,70694000	<i>Rhamnus cathartica</i> <i>Phragmites australis</i>
M202	M202-1	-73,66740000 45,67518000	<i>Frangula alnus</i>
	M202-2	-73,66738000 45,67577000	<i>Frangula alnus</i>
	M202-3	-73,66758000 45,67400000	<i>Rhamnus cathartica</i>
	M202-4	-73,66755000 45,67490000	<i>Rhamnus cathartica</i> <i>Frangula alnus</i> <i>Phragmites australis</i>
	M202-5	-73,66768000 45,67313000	<i>Rhamnus cathartica</i>
M201	M201-1	-73,67528000 45,66722000	<i>Phalaris arundinacea</i>
	M201-2	-73,67402000 45,66819000	<i>Frangula alnus</i>
	M201-3	-73,67526000 45,66714000	<i>Rhamnus cathartica</i> <i>Phalaris arundinacea</i>
	M201-4	-73,67467000 45,66764000	<i>Rhamnus cathartica</i> <i>Lythrum salicaria</i> <i>Phragmites australis</i>
M270	M270-1	-73,58889000 45,80139000	<i>Phragmites australis</i>
	M270-2	-73,58904000 45,80159000	<i>Phragmites australis</i>
M235-2		-73,52902000 45,72967000	<i>Frangula alnus</i>
M271		-73,52652000 45,72485000	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> <i>Phragmites australis</i> <i>Lythrum salicaria</i>
M200		-73,52471000 45,72613000	<i>Phragmites australis</i>

Tableau 2-31 : Espèces exotiques envahissantes présentes dans les milieux humides inventoriés (*suite*)

Fiche floristique		Coordonnées géographiques de la station d'échantillonnage (X,Y)	Espèces exotiques envahissantes observées
F204	F204-1	-73,67518000 45,66718000	<i>Frangula alnus</i>
	F204-3	-73,67711000 45,66564000	<i>Rhamnus cathartica</i>
	F204-4	-73,67659000 45,66624000	<i>Rhamnus cathartica</i>
	F204-6	-73,67339000 45,66856000	<i>Rhamnus cathartica</i>
F205	F205-1	-73,66944000 45,67167000	<i>Frangula alnus</i>
	F205-2	-73,66917000 45,67194000	<i>Frangula alnus</i>
	F205-3	-73,66833000 45,67250000	<i>Frangula alnus</i>
	F205-4	-73,66955000 45,67155000	<i>Rhamnus cathartica</i>
	F205-5	-73,66888000 45,67204000	<i>Rhamnus cathartica</i>
F206-5		-73,68948000 45,71023000	<i>Frangula alnus</i>

11 Milieu humide

■ QC-2-32

Le MDDELCC se questionne sur la possibilité que ce type de milieu humide n'ait pas été relevé par Hydro-Québec (Volume 2 – Chapitres 6 à 12, pages 8-75). Pourquoi le terme « étang » n'est-il pas listé dans ce qui doit être inclus dans le terme « milieu humide »?

Réponse

Selon le document *Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains* du MDDELCC, l'étang se définit comme une étendue d'eau libre et stagnante, avec ou sans lien avec le réseau hydrographique. Il repose dans une cuvette dont la profondeur moyenne n'excède généralement pas deux mètres au milieu de l'été. L'eau y est présente pratiquement toute l'année. Le couvert végétal, s'il existe, se compose surtout de plantes aquatiques submergées et flottantes. L'étang peut être d'origine naturelle ou artificielle.

En ce qui a trait à l'inventaire réalisé par Hydro-Québec dans le cadre du projet de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, les milieux humides correspondant à la définition de la classe étang ont été caractérisés comme des étangs de castors, lorsque la création du milieu était liée à la présence de cette espèce. Dans les autres cas, ces milieux ont été classifiés comme des eaux peu profondes (herbiers aquatiques).

Référence

Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). 2006. *Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains*. Direction des politiques de l'eau et Direction du patrimoine écologique et des parcs. 10 p. et annexes.

■ QC-2-33

En lien avec la réponse à la **QC-151**, dans le but de compenser la perte des deux occurrences de noyer cendré situées au nord du poste de Duvernay, veuillez préciser si la plantation de noyers cendrés serait possible dans la zone située à proximité, mais à l'extérieur de l'emprise, où d'autres noyers cendrés ont été recensés?

Réponse

Bien que cette proposition soit souhaitable, il n'est pas possible de répondre avec précision à cette question dans l'état actuel du dossier. Toutefois, Hydro-Québec est propriétaire de terrains dans ce secteur et veillera à mettre cette proposition en œuvre

dans la mesure du possible. L'ensemble des informations demandées par le ministère seront précisées dans le cadre d'un plan de compensation qui sera élaboré au cours des prochains mois.

■ **QC-2-34**

Hydro-Québec devra proposer un programme de suivi des milieux humides permettant de documenter les impacts résiduels des travaux de construction et l'efficacité des mesures d'atténuation après 5 ans.

Réponse

Hydro-Québec proposera d'ici 2016 un protocole de suivi des milieux humides permettant de documenter les impacts résiduels des travaux de construction et l'efficacité des mesures d'atténuation après 5 ans.

12 Paysage

■ QC-2-35

À la **QC-159**, Hydro-Québec mentionne que l'aménagement d'un écran visuel le long de l'autoroute 25, à Mascouche, permettra de réduire l'impact visuel fort pour les résidents. Selon l'information contenue dans l'étude d'impact, cet écran permettra davantage de limiter l'impact visuel pour les automobilistes. Il est également à souligner qu'aucun engagement du MTQ n'a été pris quant à l'aménagement éventuel d'un écran visuel dans son emprise. Hydro-Québec est invitée à présenter au MTQ plus d'information à ce sujet.

Réponse

L'aménagement d'un écran visuel le long de l'autoroute 25 sera effectivement principalement efficace pour les automobilistes qui empruntent cette voie de circulation mais permettra également de filtrer les vues des résidents dont la maison est située du côté est de l'autoroute, entre les rangs St-Philippe et Saint-Henri. L'aménagement de l'écran visuel, qui a été discuté en février dernier avec des représentants du MTQ au cours d'une réunion générale concernant le projet, doit effectivement faire l'objet de rencontres plus spécifiques d'ici la fin de l'année 2014.

13 Réseau routier

■ QC-2-36

Concernant la **QC-165**, vous n'avez pas répondu à la première partie. Allez-vous consulter le MDDELCC pour l'aménagement des nouveaux chemins (temporaires ou permanents)?

Réponse

Dans le cas des terres publiques, le tracé des chemins temporaires ou des chemins de contournement dans l'emprise est illustré sur les plans et devis de déboisement soumis au MRN ainsi qu'au MDDELCC. Dans le cas des sections de chemins temporaires situés entre 0 et 20 m, le MRN consulte le MDDELCC, mais une demande de permis doit être effectuée directement auprès du MDDELCC quand un empiètement du chemin est prévu dans la bande de 0-5 m d'un cours d'eau, tel que prévu à l'article 17 du RNI. Dans le cas des sections de chemins temporaires qui touchent des milieux humides, une demande de permis doit également être soumise pour autorisation auprès du MDDELCC avant de réaliser les travaux.

14 Santé

■ QC-2-37

À l'instar des impacts psychosociaux de la région de Lanaudière, appréhendez-vous des impacts sociaux et psychosociaux pour l'ensemble du projet? Si oui, pouvez-vous les documenter et indiquer les mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place?

Réponse

Compte tenu des résultats de la consultation qui a été réalisée dans le cadre du projet depuis 2010, nous n'anticipons pas d'impacts sociaux et psychosociaux dans les autres régions administratives touchées par le projet. Le chapitre 5 de l'étude d'impact documente de façon détaillée les préoccupations et l'accueil réservé au tracé final présenté dans chaque région touchée. Dans la partie nord tout particulièrement, les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Mauricie sont faiblement occupées et l'ensemble des intervenants susceptibles d'être touchés ou intéressés par le projet ont été consultés à toutes les étapes du processus de participation du public. Les détenteurs de baux de villégiature et les titulaires de lots de piégeage ont été rencontrés dans le cadre de portes ouvertes et ont pu également être rencontrés sur une base individuelle, à l'étape de l'information-consultation sur les tracés et de l'info-solution sur la solution retenue, ce qui a permis à Hydro-Québec de répondre à leurs questions ou à leurs préoccupations de la façon la plus juste possible et d'apporter, le cas échéant, des modifications au tracé proposé, comme dans le cas du lac Henri, au Saguenay, par exemple, ou du lac des Iles, en Mauricie (voir la section 7.3 du volume 2 de l'étude d'impact). Enfin, mentionnons que des changements importants ont été apportés au tracé préliminaire de la ligne sur le territoire fréquenté par les communautés de Wemotaci et de Manawan dès que les préoccupations des utilisateurs ont été connues, ce qui a contribué à diminuer les sources de stress qui auraient pu émerger dans ces communautés face au projet et à favoriser le démarrage de négociations destinées à les associer le plus étroitement possible aux retombées positives du projet. Finalement, outre les cas de rachat de propriété évoqués dans la réponse précédente (question 166, série 1 des questions), aucun cas de déplacement de chalet, habitation ou bâtiment secondaire n'est requis dans le cadre de ce projet sur l'ensemble du tracé, ce qui élimine toute forme de stress liée à ce type d'impact ailleurs que dans Lanaudière.

15 Sédiments et sols contaminés

■ QC-2-38

Quand pensez-vous déposer l'évaluation environnementale de phase I dont il est question dans votre réponse à la **QC-169**?

Réponse

Les travaux d'agrandissement du poste de la Chamouchouane sont prévus en 2017, et l'évaluation environnementale de phase 1 sera déposée au minimum une année avant la réalisation des travaux.

16 Surveillance et suivi

■ QC-2-39

Nous autoriserez-vous à rendre public vos rapports de suivi? Sinon, prévoyez-vous produire un sommaire des rapports de suivi qui pourrait être rendu public, le cas échéant?

Réponse

La division TransÉnergie, responsable des études de suivi dans le cadre des projets de lignes, est favorable à rendre publics les rapports finaux des suivis environnementaux des projets de lignes de transport. Toutefois, il serait important de convenir, au préalable, d'un processus d'évaluation entre Hydro-Québec et le MDDELCC et le MFFP relativement à certaines informations sensibles (ex localisation d'individus d'une espèce à statut particulier)

17 Utilisateurs du territoire

■ QC-2-40

Le MERN et le MFFP jouent un rôle actif dans le cadre des autorisations aux clubs de motoneige et de motoquad sur le territoire public pour toute modification aux tracés de ces clubs. Ils souhaitent ainsi faire partie prenante des discussions le plus tôt possible dans

Réponse

Hydro-Québec prend note du commentaire et communiquera en temps voulu avec le ministère pour identifier la personne-ressource qui participera à ces discussions.

■ QC-2-41

En complément à la **QC-185**, le tirage au sort aura lieu à l'automne 2014 pour mettre en disponibilité huit emplacements de villégiature au lac St-Grégoire sur le territoire de la Zec Lavigne, dans la MRC de Matawinie. Les coordonnées des titulaires ne seront donc connues qu'au mois de décembre 2014. Toutefois, d'ici là, un plan du concept de développement localisant les emplacements à mettre en disponibilité pourrait être envoyé à l'initiateur de projet, au conseiller – Relations avec milieu de Lanaudière. Celui-ci pourra communiquer avec madame Mélanie Philibert à l'adresse melanie.philibert@mrn.gouv.qc.ca afin d'obtenir ces renseignements. Il est à noter que le développement prévu au lac Proteau a été retiré pour cause du faible potentiel de développement et des contraintes d'accessibilité.

Réponse

Hydro-Québec prend note du commentaire et communiquera sous peu avec le ministère pour obtenir ces renseignements.

18 Divers

■ QC-2-42

En lien avec la **QC-192**, concernant les permis d'intervention pour des travaux forestiers requis dans le cadre du projet, l'initiateur recevra des directives précises de la part du MFFP pour certaines interventions.

Réponse

Hydro-Québec en prend bonne note.

■ QC-2-43

En complément à votre réponse à la **QC-193**, pouvez-vous confirmer qu'un périmètre de protection des prises d'eau privées en milieu de villégiature sera établi avant les travaux de maîtrise de la végétation dans l'emprise?

Réponse

Hydro-Québec TransÉnergie applique une zone tampon de 100 m de part et d'autre d'une prise d'eau privée à faible débit en milieu de villégiature (prises résidentielles de surface ou souterraines) pour le traitement sélectif par pulvérisation terrestre, la coupe manuelle ainsi que le traitement des souches ainsi que le traitement basal.

S'il s'agit de prises d'eau à fort débit (puits collectifs par exemple), Hydro-Québec applique une zone tampon de 500 m de part et d'autre pour le traitement sélectif par pulvérisation terrestre, la coupe et le traitement des souches ainsi que le traitement basal.



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.



2014E0956